

Analyse des Besoins Sociaux

2014

Ville de Septèmes les vallons



L'Économie Sociale et Solidaire est un modèle économique à part entière, apportant des réponses aux besoins de nos territoires. Elle ouvre de nouveaux espaces démocratiques, stimulant une éducation populaire et la formation des citoyens. »

Déclaration commune des réseaux de collectivités locales, mars 2013.



Cette étude est le fruit d'échanges constructifs avec les acteurs locaux. Par conséquent, nous tenons à remercier tous les élus, les responsables de services et agents communaux pour leur participation active et leur disponibilité. Nous remercions également les organismes partenaires pour leur collaboration, notamment en matière de transmission de données quantitatives. Outre les données statistiques de l'INSEE, il faut souligner la collaboration de la Caisse d'Allocations Familiales qui nous adresse chaque année « le Portrait de Territoire de la Ville », ainsi que Pôle Emploi, l'AGAM, le PLIE, la Mission Locale, l'A.A.I., la Maison de l'Emploi et tous nos autres partenaires qui nous ont apporté leur éclairage pour étayer notre analyse.



L'article 1er du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 précise que les Centres Communaux d'Action Sociale (C.C.A.S.) sont tenus de procéder « annuellement à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population qui relève d'eux, et notamment de ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes porteuses de handicap, et des personnes en difficulté ». Le décret confie la conduite de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) aux CCAS car ils sont par définition des lieux de débats et d'échanges. En effet, leur Conseil d'Administration regroupe en son sein élus, associations et représentants des publics bénéficiant des aides du CCAS.

Objectifs de la démarche :

- ❖ Mieux cerner les besoins sociaux de la population (familles, jeunes, personnes âgées, personnes porteuses de handicap, personnes en difficultés).
- ❖ Identifier les réponses existantes et les dispositifs capables de satisfaire ces besoins.
- ❖ Faire évoluer les dispositifs et les pratiques actuelles pour mieux répondre aux nouvelles situations d'exclusion.
- ❖ Anticiper l'évolution du territoire et les enjeux inhérents à celui-ci pour les années à venir.
- ❖ Définir des solutions en lien avec les besoins identifiés et les différentes démarches actuellement en cours.
- ❖ Déterminer les actions à entreprendre et les hiérarchiser.



Le conseil d'administration du C.C.A.S. a été renouvelé suite aux élections municipales du 23 mars 2014 et Mme Sophie CELTON a été élue Vice Présidente.

Les membres du Conseil d'administration :

- Président du Conseil d'administration du C.C.A.S. : Monsieur le Maire, André MOLINO
- Vice Présidente : Madame Sophie CELTON, Première Adjointe
- Madame Marie-Catherine BIANCO, conseillère municipale déléguée
- Madame Hélène FERRANDI, conseillère municipale déléguée seniors
- Madame Christine ARNAUDO, conseillère municipale
- Madame Anne OLIVERO, conseillère municipale déléguée santé et relations avec les professionnels de la santé
- Monsieur Hervé VAQUIER TOLINOS, conseiller municipal délégué formation - insertion
- Madame Christelle NIEL
- Madame Anne-Marie TRIAIRE
- Madame Simone DERDERIAN
- Madame Sarah SADAOUI
- Monsieur Robert FINE
- Madame Joséphine MORDENTI, présidente du foyer seniors Inès FERRANDI, déléguée UDAF
- Madame Émilienne MOGGIA, présidente de l'association ADEMOGAPE
- Madame Colette DION, présidente du Secours Populaire de Septèmes les Vallons
- Madame Claude NAVARRO
- Madame Christiane CAYOL

Un groupe de travail comportant les élus du conseil municipal en lien avec l'Action Sociale a été constitué :

- Christine ARNAUDO, déléguée sports féminin
- Marie-Catherine BIANCO, déléguée Ecart urbain des Peyrards et des Mayans
- Sophia FELLAHI TALBI, déléguée animations petite enfance 2-7 ans
- Hélène FERRANDI, déléguée seniors
- Tayeb KEBAB, délégué personnes porteuses de handicap
- Anne OLIVERO, déléguée santé et relations avec les professionnels de santé
- Hervé VAQUIER TOLINOS, délégué formation – insertion

L'objectif des réunions avec les conseillers en lien avec l'Action Sociale de la Ville :

Comment être le plus utile possible pour les Septémois

Ce groupe de travail intervient pour :

- La préparation des Conseils d'Administration du CCAS en amont
- L'organisation des interventions du quotidien
- L'organisation des transversalités
- Mener une Réflexion sur le projet qui a servi de base pour la campagne électorale :
 - Comment avancer sur les différents sujets
 - Définir des ordres de priorité
 - Exposer le ressenti de la population rencontrée par les élus

**PREMIERE PARTIE : PANORAMA SOCIAL DE LA COMMUNE ET DES REPONSES
APPORTEES PAR LE SERVICE DE L'ACTION SOCIALE DE LA VILLE Page 7**

I.	Données démographiques	Page 7
II.	Famille - La structure familiale	Page 9
III.	Petite enfance	Page 11
	1) Les modes d'accueil	Page 11
	2) Structures d'Action Sociale en direction de l'enfance présentes à Septèmes les Vallons	Page 12
IV.	Jeunesse	Page 13
	1) Données statistiques	Page 13
	2) Les actions en direction de la jeunesse	Page 23
	3) Perspectives	Page 24
	4) Scolarité et diplômes	Page 26
V.	Les seniors	Page 31
	1) Données démographiques	Page 31
	2) Action sociale en direction des seniors	Page 32
	3) Perspectives	Page 37
VI.	Les personnes en situation de handicap	Page 39
VII.	Bas revenus/pauvreté	Page 41
	1) Données statistiques	Page 41
	2) Aide alimentaire	Page 43
	3) Les actions menées par la Maison de la Solidarité de GARDANNE	Page 47
VIII.	La santé	Page 47
IX.	Précarité énergétique	Page 48
X.	Micro crédit	Page 48
XI.	Domiciliation	Page 49

DEUXIEME PARTIE : L'EMPLOI Page 50

- I. Données statistiques Page 50**
- II. Les actions en faveur de l'emploi Page 53**
 - 1) Les réunions des partenaires de l'insertion..... Page 53
 - 2) Les Rencontres Emploi Formation Page 54
 - 3) Les Réunions Entreprises Page 54
 - 4) Les structures en direction de l'emploi présentes sur la commune..... Page 55
- III. Les perspectives pour 2014 Page 64**

TROISIEME PARTIE : LES LOGEMENTS Page 66

- I. Données statistiques Page 66**
- II. Programme Local Habitat 2012-2018 Page 69**
- III. Amélioration de l'Habitat Page 71**
- IV. Les actions de prévention Page 77**

QUATRIEME PARTIE : LES PARTENARIATS Page 84

CONCLUSION Page 85

PREMIERE PARTIE :

PANORAMA SOCIAL DE LA COMMUNE ET DES REPONSES APORTEES



I. Données démographiques :

Nombre d'habitants : 11 134 en 2011

<i>Population municipale (personnes ayant leur résidence habituelle sur la commune)</i>									
	1975	1982	1990	1999	2006	2008	2009	2010	2011
Population	10 827	10 681	10 415	10 207	10 117	10 481	10 590	11 209	11 067
Densité moyenne (hab/km²)	606,9	598,7	583,8	572,1	567,13	587,5	593,6	628,3	620,3

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements, RP2006 et RP2011 exploitations principales

La population en 2011 (INSEE)

- ➔ 11 067 habitants (10 207 en 1999)
- ➔ Croissance : +10% entre 2006 et 2011
- ➔ Part des +75 ans : 10% (8% en 2006)
- ➔ Part des -30 ans : 35% (38% en 1999)

Population septémoise par grande tranche d'âge



Sources : INSEE, RP2006 et RP2011 exploitations principales

Population française par grande tranche d'âge



Sources : Insee, RP2006 et 2011 exploitations principales

II. Famille - La structure familiale



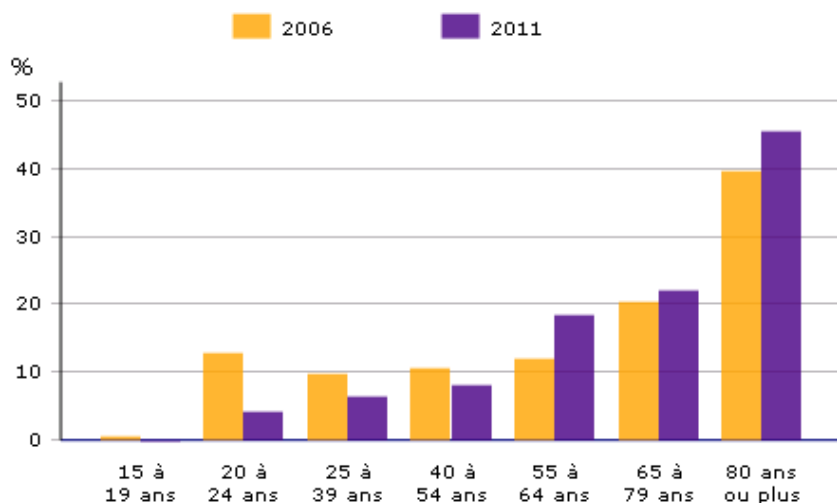
	Nombre de ménages						Population des ménages		
	1999	%	2006	%	2011	%	1999	2006	2011
Ensemble	3 756	100,0	4 059	100,0	4 400	100,0	10 036	9 908	10 856
Ménages d'une personne	804	21,4	1 075	26,5	1 159	26,3	804	1 075	1 159
- hommes seuls	292	7,8	457	11,2	382	8,7	292	457	382
- femmes seules	512	13,6	619	15,2	777	17,7	512	619	777
Autres ménages sans famille	72	1,9	81	2,0	145	3,3	156	194	335
Ménages avec famille(s)	2 880	76,7	2 902	71,5	3 096	70,4	9 076	8 639	9 362
dont la famille principale est :									
- un couple sans enfant	1 036	27,6	1 197	29,5	1 194	27,1	2 204	2 562	2 528
- un couple avec enfant(s)	1 432	38,1	1 219	30,0	1 395	31,7	5 720	4 714	5 440
- une famille monoparentale	412	11,0	486	12,0	506	11,5	1 152	1 363	1 393

La population septémoise a augmenté ces dernières années. Ceci est dû, en partie, aux constructions de logements neufs. Nous enregistrons de nombreuses demandes de familles qui souhaitent s'installer sur la commune et cela souligne une bonne attractivité de notre territoire.

Il est à noter que les ménages avec familles évoluent également à la hausse. Les ménages de taille réduite comportant une personne, sont en baisse pour les hommes seuls et en hausse pour les femmes seules.

Le nombre de familles monoparentales a encore augmenté mais dans une proportion moindre (+ 17,96 % entre 1999 et 2006 soit sur 7 ans et + 4,12 % entre 2006 et 2011 soit sur 5 ans).

Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages



Sources : Insee, RP 2006 et RP 2011 exploitations principales

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

	1999	%	2006	%	2011	%
Ensemble	2 928	100,0	2 942	100,0	3 152	100,0
Aucun enfant	1 368	46,7	1 517	51,6	1 434	45,5
1 enfant	684	23,4	608	20,7	797	25,3
2 enfants	576	19,7	563	19,1	612	19,4
3 enfants	196	6,7	177	6,0	200	6,3
4 enfants ou plus	104	3,6	77	2,6	108	3,4

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations complémentaires.



III. Petite enfance

1) Les modes d'accueil

La Ville dispose d'une crèche collective associative qui comporte 54 places depuis l'extension du bâtiment et quinze places pour la crèche familiale. Toutefois, le nombre d'assistantes maternelles en crèche familiale est actuellement de 2 salariées du fait d'un départ volontaire et d'un départ à la retraite. Un recrutement est prévu à partir du mois de septembre 2014.

Pour la rentrée 2014, plus de 80 demandes sont demeurées insatisfaites malgré 19 places supplémentaires créées récemment. Ceci est en partie dû à la politique de la précédente législature qui a restreint l'accès des enfants à l'école maternelle, même si les conditions d'accueil en petite section de maternelle ont été partiellement assouplies depuis la rentrée 2013. Le nombre de demandes insatisfaites est demeuré stable. La construction d'une nouvelle structure disposant de 35 places devrait débloquer partiellement la situation. De plus, une Maison d'Assistantes Maternelles a vu le jour en septembre 2012 et 25 assistantes maternelles libérales sont présentes sur la commune. Chacune d'entre elles disposent d'un agrément pour l'accueil de 2 à 4 enfants. La Maison d'Assistantes Maternelles "Lou Pitchoun" dispose d'un agrément pour l'accueil de 8 berceaux.

Perspectives 2014 : création d'un Relais d'Assistantes Maternelles.

La mise en place d'un Relais d'Assistantes Maternelles est en projet pour l'horizon 2015. Des réunions de travail de la Municipalité avec la Ville des Pennes Mirabeau et l'association Léo Lagrange ont débuté pour définir les modalités de fonctionnement de ce R.A.M. intercommunal. La Caisse d'Allocations Familiales s'est prononcé favorablement sur ce projet car elle souhaite développer les partenariats locaux.

Objectifs

- Le RAM est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les assistantes maternelles et les parents,
- Le RAM doit rechercher la complémentarité et la collaboration avec les structures existantes sur le territoire (Equipements du jeune enfant, médiathèques, centres sociaux....),
- Le RAM est un lieu de centralisation des demandes spécifiques des familles.

Missions

Communiquer des informations auprès des parents :

- Sur l'ensemble des modes d'accueil existants sur le territoire et leur fonctionnement,
- D'ordre général sur les droits, devoirs et obligations des employeurs et des employés.



Transmettre des informations auprès des professionnels :

- Informations relatives, notamment, à l'agrément nécessaire,
- A l'exercice du métier d'assistante maternelle,
- Sur les différentes aides financières possibles (pour l'aménagement du domicile par exemple).

Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles :

- Le RAM doit organiser des rencontres et des réunions à l'attention des professionnels de la petite enfance et des familles,
- Il doit permettre le décloisonnement des modes d'accueil : passerelles entre accueil collectif et individuel,
- il doit mettre en place des activités et ateliers d'éveil pour les enfants,
- Développer un partenariat avec la PMI et les autres structures d'accueil du territoire,
- Informer sur la professionnalisation.

Participer à l'observation des conditions locales de l'accueil du jeune enfant

- Permettre au gestionnaire d'évaluer les besoins et attentes des familles
- Faire évoluer le service et les réponses apportées aux familles
- Améliorer la qualité de l'accueil

2) Structures d'Action Sociale en direction de l'enfance présentes à SEPTÈMES LES VALLONS :

Foyers de l'Enfance: 14 enfants sont suivis par le foyer de l'enfance.

Protection Maternelle Infantile: Le service de PMI, sur son versant Protection Infantile, propose des actions de périnatalité et de prévention précoce, gratuites, à destination des enfants de 0 à 6 ans et de leurs parents.

La Bastide Valfrais accueille les services de la petite-enfance du Conseil général avec une proposition originale, "Le Tapis d'Alice". Ouvert depuis mi-janvier 2012, à l'initiative de la Maison de la solidarité, le Tapis d'Alice est un lieu d'accueil enfants-parents situé au 1er étage de la Bastide Valfrais. "Le Tapis d'Alice" accueille les tous petits et leurs parents ou les adultes qui les accompagnent. Ce lieu convivial a pour objectif de rompre l'isolement, de ménager un temps de socialisation et d'échanges dans le respect des valeurs familiales, sociales et culturelles dans le respect de la confidentialité.

IV. Jeunesse :

1) Les données statistiques

Les données statistiques que nous présentons résultent pour certaines d'entre elles d'une extrapolation et/ou d'une pondération des chiffres que nous avons réussi à obtenir et qui émanent des sources suivantes :

- La LOGIREM, - Enquête sociale 2012
- La Mission locale - octobre 2013
- Insee 2011
- DLS 2012

La population de référence est de 11 134 habitants (données 2011) qui se décompose en 11 067 habitants + 67 comptée à part.

Les statistiques INSEE s'appuient sur le nombre de 11 067 habitants.

PROFIL DEMOGRAPHIQUE DES 15 - 25 ANS

Septèmes-les-Vallons compte 1 815 jeunes de 15 à 29 ans. Ils représentent 16.40 % de la population (On estime les jeunes de 16 à 25 ans à 1 230 soit 11.11 % de la population) :

- 170 jeunes se sont présentés à la mission locale dont 53 nouveaux inscrits pour environ 434 entretiens soit 21 % d'augmentation par rapport à 2012
- 22.5 % des 15 ans et + sont non diplômés
- 30.5 % des jeunes de 15 à 19 ans sont au chômage et 27.6 % des jeunes de 20 à 24 ans

	Septèmes-les-Vallons	Bouches-du-Rhône	PACA	France métropolitaine
Moins de 15 ans	18.8 %	17.9 %	17.1 %	18.5 %
15 - 24 ans	10.4 %	13.2 %	11.9 %	12.4 %

La population jeunes de Septèmes, entendons les 15 – 24 ans, est bien moins nombreuse que dans le reste de la France, Cependant, les plus jeunes (- de 15ans) se confondent parfaitement avec la moyenne nationale et se rapprochent de la moyenne départementale et régionale, on suppose donc que la population jeune restera stable dans les années à venir

Répartition par sexe

	Hommes	Femmes	TOTAL
0 – 14 ans	1 058 / 20.60 %	1 024 / 17.30 %	2 082 / 18.8 %
15 – 29 ans	863 / 16.80 %	951 / 16.00 %	1 814 / 16.4 %
TOTAL 0 – 29 ans	1 921 / 17.25 %	1 975 / 17.74 %	3 896 / 36.00 %

SCOLARISATION, DIPLOMES ET QUALIFICATION

Part de la population scolarisée selon l'âge et le sexe

	Total	Hommes	Femmes
15 -17 ans	352 / 98.5 %	97.1 %	100.0 %
18 – 24 ans	392 / 44.8 %	40.0%	48.7 %

Répartition par diplôme et par sexe 15 ANS ET +

	<i>Ensemble</i>		<i>Hommes</i>		<i>Femmes</i>	
	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>
Aucun diplôme	23.4 %	22.5 %	23.0 %	22.5 %	23.6 %	22.5 %
Certificat d'études primaires	9.6 %	9.7 %	8.3 %	8.8 %	10.6 %	10.4 %
BEPC, Brevet des collèges	6.5 %	5.9 %	5.7 %	4.7 %	7.1%	6.8 %
CAP ou BEP	26.6 %	26.4 %	32.2 %	32.6 %	21.9 %	21.3 %
BAC ou Brevet professionnel	15.9 %	16.1 %	15.0 %	14.2 %	16.6 %	17.6 %
Diplôme de l'enseignement supérieur court (bac + 2)	10.7 %	10.4 %	8.6 %	8.6 %	12.4 %	11.8 %
Diplôme de l'enseignement supérieur long (supérieur à bac +2)	7.4 %	9.1 %	7.1 %	8.5 %	7.7 %	9.6 %

Entre 2010 et 2011, on notera une légère progression dans l'acquisition d'un diplôme pour les jeunes septémois (+ 1 un point).

Cette légère progression se construit avec :

Une légère baisse sur le secteur général : réussite au brevet des collèges, obtention d'un diplôme bac + 2 malgré une sensible hausse de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur long de 7.4 % à 9.1 % ;

Une stabilité, voire une légère augmentation dans l'obtention des diplômes du secteur professionnel (CEP, BEP, Bac pro)

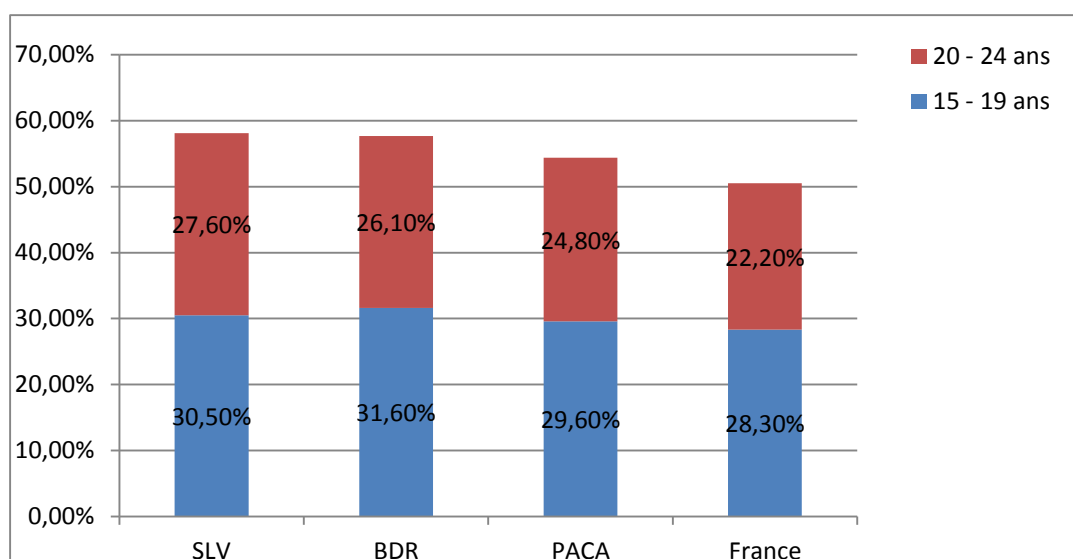
Répartition par diplôme et par sexe 15 ANS / Comparaison géographique en 2011

	<i>Septèmes-les-Vallons</i>	<i>Bouches-du-Rhône</i>	<i>PACA</i>	<i>France métropolitaine</i>
Aucun diplôme	22.5 %	20.4 %	18.4 %	17.6 %
Certificat d'études primaires	9.7 %	8.0 %	9.1 %	10.3 %
BEPC, Brevet des collèges	5.9 %	6.3 %	7.1%	6.1 %
CAP ou BEP	26.4 %	20.9 %	22.0 %	23.9 %
BAC ou Brevet professionnel	16.1 %	16.6 %	17.6 %	16.4 %
Diplôme de l'enseignement supérieur court (bac + 2)	10.4 %	12.6 %	12.2 %	12.3 %
Diplôme de l'enseignement supérieur long (supérieur à bac +2)	9.1 %	15.2 %	13.7 %	13.4 %

La comparaison met en exergue que les jeunes septémois sont, toujours, nettement plus nombreux à n'avoir aucun diplôme (22.5 %) que dans le département (20.4 %) ou la région (18.4%).

LES JEUNES FACE A L'EMPLOI ET AU CHOMAGE

Face au chômage Insee 2009	<i>Septèmes-les-Vallons</i>	<i>Bouches-du-Rhône</i>	<i>PACA</i>	<i>France métropolitaine</i>
15 – 19 ans	30.5 %	31.6 %	29.6 %	28.3 %
20 – 24 ans	27.6 %	26.1 %	24.8 %	22.2 %



Le taux de chômage sur la commune est de 13.7 %, ce sont les jeunes qui en font les frais les premiers avec 30.5 % pour les 15 – 19 ans et 27.6 % pour les 20 – 24 ans La problématique de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes reste cruciale.

Les 16 - 26 ans accueillis par la Mission Locale sur l'année 2013

a) les caractéristiques du public

La Mission Locale a reçu **170 jeunes** sur la permanence à Septèmes dont 53 primo (nouveaux inscrits)

- En 2012 → 176 jeunes
- En 2011 → 169 jeunes

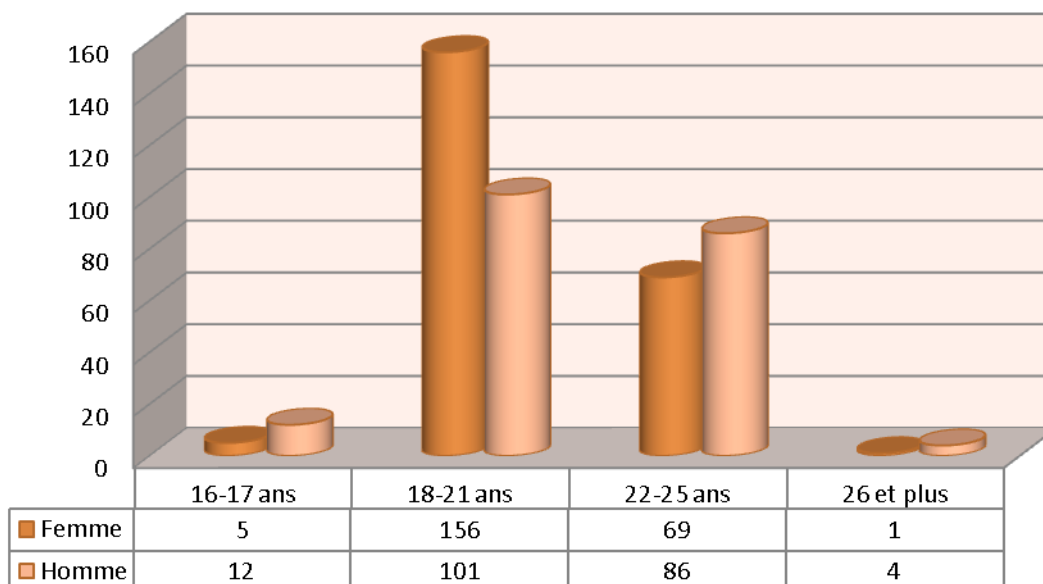
Les permanences de la Mission Locale ont lieu 2 fois par semaine :

- Espace Jeunes Septèmes : Mardi et jeudi matin
- Centre Social de la Gavotte Peyret : Mardi après midi

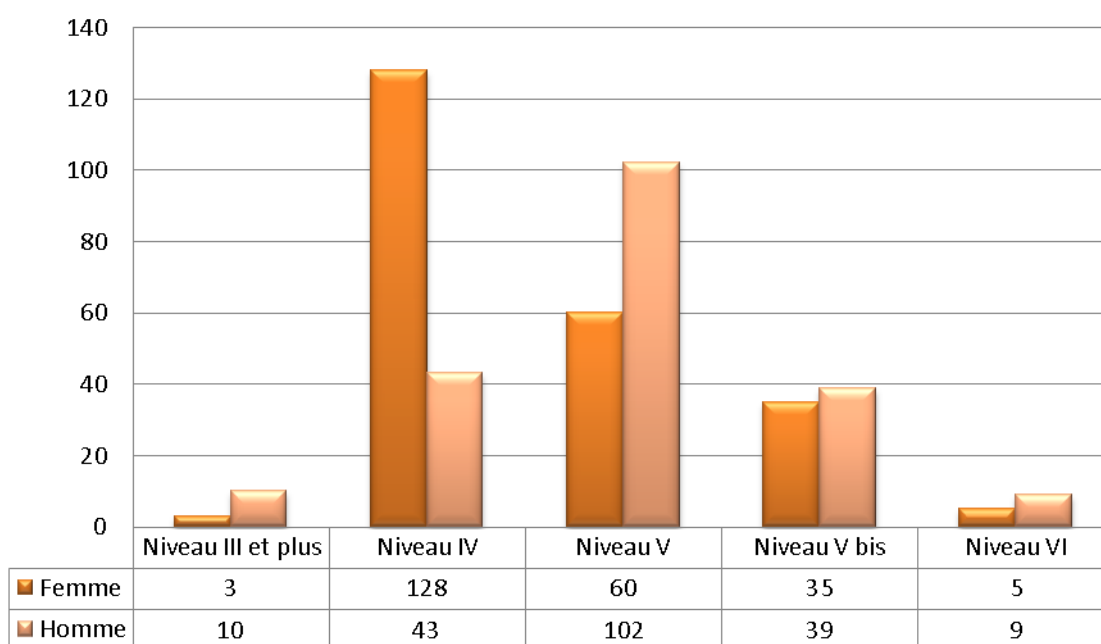
En 2013, 434 entretiens ont été réalisés sur la permanence. En 2012, la Mission Locale avait enregistré 357 entretiens. La progression est constante, avec une augmentation de + 21 % sur l'année. En 2012, on notait une hausse de 30 % et 28 % en 2011. La répartition des entretiens sur le courant de l'année est assez homogène, avec cependant un pic de fréquentation en mars et en septembre. Ceci s'explique par les entrées en formations de bac pro au mois de mai, et des BEP CAP en septembre.

On enregistre un nombre d'entretiens plus élevé chez les femmes entre 18 et 21 ans, dont la majorité ont un niveau IV (bac pro) validée. Les entretiens des hommes sont également plus représentés dans la tranche d'âge 18-21 ans, mais avec une formation niveau V (CAP) validée.

Nombre d'entretiens par sexe et tranche d'âge



Nombre d'entretiens par sexe et niveau



170 jeunes accueillis
Répartition Hommes / Femmes

- 89 femmes soit 52.3 %
- 81 hommes soit 47.6 %

La tranche d'âge la plus représentée est celle des :

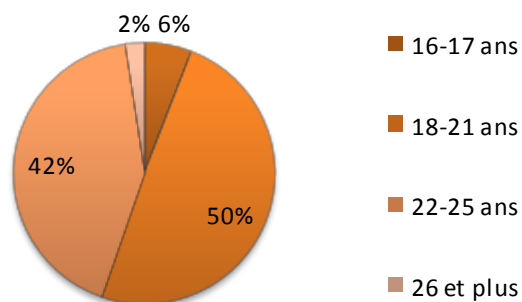
- 18-21 ans soit 84 jeunes représentant 50 % du public

Les primos accueillis en 2013

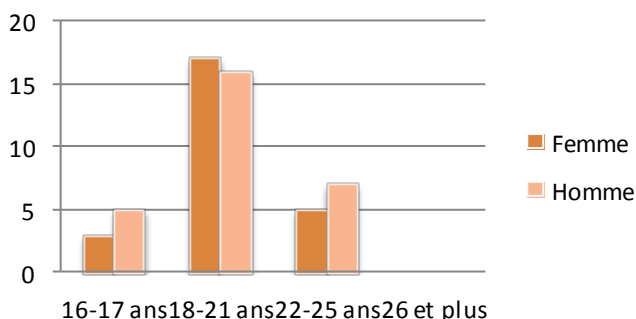
Au nombre de 53 soit 31.18 % du public ML.

25 soit 47.17 % sont des jeunes femmes et 28 soit 52.83 % sont des jeunes hommes.

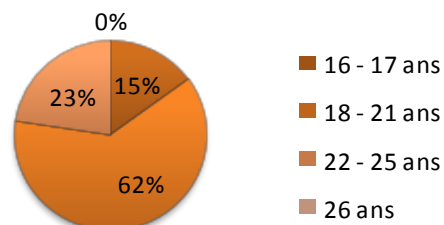
Répartition des jeunes accueillis par tranche d'âge



Répartition des primos inscrits par sexe et tranche d'âge



Répartition des primos accueillis par tranche d'âge



Les jeunes se présentent sur la permanence de façon spontanée, ou sur rendez-vous fixés au préalable par l'intermédiaire du CCAS, des éducateurs ADDAP, et autres partenaires.

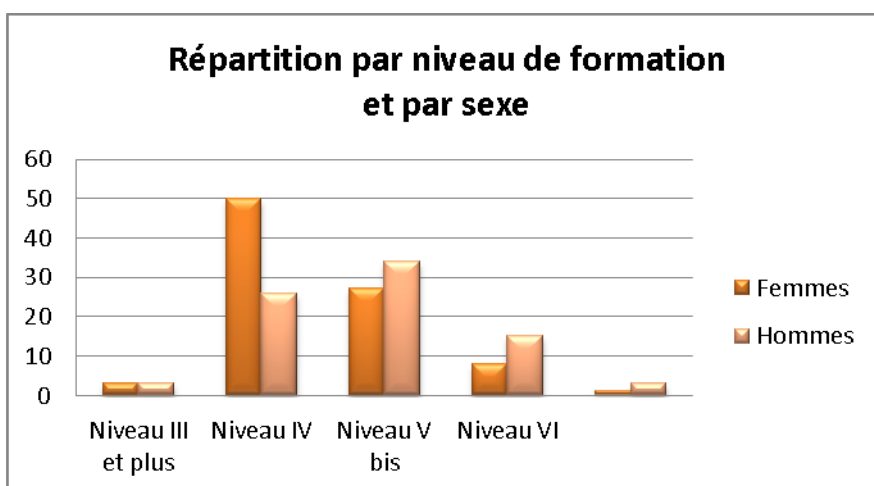
Si le nombre d'entretien a augmenté encore en 2013, le nombre de jeunes reçus reste stable car 170 jeunes se sont présentés. Ils fréquentent la permanence plus régulièrement, s'appropriant ainsi le lieu et l'objectif d'accompagnement présenté par la Mission Locale. Sur 170 jeunes, 53 sont des primos (nouveaux inscrits) avec comme en 2012 une répartition à peu près équivalente hommes femmes.

Les femmes fréquentent plus la permanence (nombre d'entretiens plus élevé), elles sont plus rigoureuses dans le suivi et l'accompagnement proposé. Sur les 170 jeunes, 26 sont inscrits dans un programme d'accompagnement. La part des 22-25 ans chez les femmes est largement représenté en terme de jeunes fréquentant la permanence, mais elles ne viennent pas de façon régulière. La tranche d'âge qui se présente plus régulièrement est celle des 18-21 ans, pour un accompagnement individuel.

A noter la fermeture pour raison de travaux de l'EJS (lieu d'accueil de la permanence) durant un mois et la nécessité de regarder au maintien de la permanence dans les différents déménagements à venir.

b) Niveau de formation initiale

Répartition par sexe et niveau	Femmes	Hommes	Total
Niveau III et plus	3	3	6
Niveau IV	50	26	76
Niveau V	27	34	61
Niveau V bis	8	15	23
Niveau VI	1	3	4
Total	89	81	170



Primo inscrits, par sexe et niveau	Femmes	Hommes	Total
Niveau II	1	0	1
Niveau III	0	2	2
Niveau IV	13	10	23
Niveau V	7	5	12
Niveau V bis	4	9	13
Niveau VI	0	2	2
Total	25	28	53

On constate encore une fois que les femmes sont majoritaires mais de très peu, en revanche, elles ont un niveau de qualification dans l'ensemble plus élevé, 50 ont un niveau IV contre 26 hommes. Pour les « primo inscrits », les hommes ayant un niveau IV est supérieur à la moyenne jusqu'ici enregistrée, 10 sur les 28 ont ce niveau.

C) Les situations en cours

Les deux raisons principales qui amènent les jeunes à se présenter à la Mission Locale sont l'emploi ou la formation, parfois les deux. Ces deux thématiques suscitent l'entretien. Au cours de celui-ci, l'offre de service complète de la Mission Locale va pouvoir être sollicitée. La préoccupation première est l'emploi, il concerne 248 des entretiens qui ont eu lieu en 2013.

Nombre de jeunes	Catégorie situation	Nombre de situations
5	Contrat alternance	6
77	Demandeurs d'emploi	118
32	Emploi	43

Il s'agit là des situations effectives durant l'année écoulée. 77 jeunes ont eu à un moment dans l'année une situation emploi, un jeune peut avoir eu plusieurs situations de même type d'où le nombre de 118. 32 jeunes ont eu une situation formation.

Les aides financières

Cette préoccupation a fortement augmenté : en 2012, elle concernait 63 entretiens, tandis qu'en 2013, la demande d'aide financière a été évoquée lors de 157 entretiens. Principalement sollicitée pour le financement d'une formation non prise en charge par la région, mais aussi et surtout en 2013, pour une demande de prise en charge du permis de conduire. Les financements concernent également des assurances voiture, du carburant, des forfaits téléphone, des aides à la subsistance. Dans le cadre de la centrale de mobilité, des cartes de transports collectifs, des cartes Zou et des abonnements de train ont également pu être financés.

Prise en compte de la santé et accès aux soins

Le domaine de la santé a été très fortement mobilisé. Un bilan santé complet et gratuit est proposé, dans un centre de soin CESAM 13. Ce service permet de prendre en compte la santé dans un souci d'insertion professionnelle durable. Des titres de transports peuvent être attribués spécifiquement pour ce rendez-vous. Véritable outil d'insertion, ces bilans permettent de garantir au jeune la cohérence et la réalisation d'un projet tenant compte de l'ensemble des paramètres. Des orientations vers des spécialistes sont envisagées lorsque cela est nécessaire.

La Mission Locale intervient également dans la prise en charge d'une mutuelle (6 jeunes concernés pour 2013) et dans la prise en compte des souffrances psychologiques (conduites additives et à risques).

2) Les actions en direction de la jeunesse

- **Les actions dans le champ culturel**

- ✓ La Fête de la musique
- ✓ Les journées « Cultures urbaines »
- ✓ Les Concerts de l'Espace Jeunes Septèmes

- **Les actions dans le champ de la Citoyenneté**

- ✓ « Communiquer pour résister »

Quatre jeunes septémois (3 garçons, 1 filles), lauréats du concours « Résistance et Déportation » ont participé :

- A la réception organisée en leur honneur pour les féliciter de leur réussite au concours, aux commémorations du 11 novembre 2013, par le choix et la lecture de textes.

- **Les actions dans le champ de l'insertion**

- ✓ Les rencontres emploi - formation
- ✓ Le Forum des métiers collège à destination des élèves de 4° et de 3°
Travail en lien avec les rencontres emploi - formation
Accompagnement financier
- ✓ Permanences de la Mission locale

- **Les actions dans le champ de la formation**

- ✓ Formation aux premiers secours PSC1
10 jeunes ont assisté, durant 1 journée, à la formation et obtenu le PSC1
- ✓ Formation BAFA session complète – 25 jeunes

- **Les actions dans le champ des Loisirs**

- ✓ Sorties journées EJS / Eté 2013
- ✓ Séjour ados / Dispositif CAF
Action partenariale (Ville, association locale des Francas, Centre social de la Gavotte Peyret, EJS), qui concerne 15 ados de 13 à 17 ans. Organisation d'un séjour de 15 jours au mois de juillet

- **Mise en réseau des partenaires**

Ce travail répond à plusieurs objectifs :

- Accompagner l'action des partenaires
- Échanger et mutualiser les pratiques
- Construire ensemble des réponses adaptées aux besoins des jeunes

1 réunion tous les 2 mois soit 2 réunions + participation aux instances des services ou partenaires (CCAS, collège, CS, EJS) ont donné lieu à :

- La réalisation d'un état des lieux,
- Échanges sur les problématiques emploi, santé, formation.
- Proposition d'actions :
 - ✓ Mise en place d'un travail de réflexion plus particulièrement dans le domaine de la « Santé » (repérage des besoins sur ce sujet, mise en place effective des outils existants des partenaires, construction d'un projet dans le cadre de l'appel à projet de l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

✓ En projet :

Les ateliers thématiques pour échanger et construire avec les jeunes sur les sujets qui les concernent :

- Les assises de la jeunesse,
- Le service civique,

▪ **Communication**

L'objectif est double :

- Développer une communication à l'attention des jeunes
 - ✓ Articles dans le septémois : par les associations, par le service ville
- Alimenter le site Internet

▪ **Le Contrat Enfance Jeunesse**

- Le CEJ 2010 – 2013 compte dans son plan de développement deux actions en direction de la jeunesse. Ces actions proposent ainsi à l'ensemble du territoire communal un service de proximité :

✓ L'ALSH adolescents / Espace Jeunes Septèmes,

✓ L'accueil de Jeunes / Centre social de la Gavotte Peyret

La Ville intervient sur ces actions non seulement financièrement, mais elle est aussi garante de leur bon fonctionnement et de la réalisation de leurs objectifs.

Ces actions s'adressent à un large public : jeunes issus de l'ensemble des quartiers de la ville pour l'Espace Jeunes Septèmes et jeunes essentiellement de la Gavotte Peyret pour le Centre social.

- **Chiffres 2013** / Près de 2 000 jeunes ont participé à une ou plusieurs actions de l'année 2013 (hors actions CEJ et hors accueil Mission locale).
70 jeunes ont participé à l'organisation d'un projet en 2013.

3) LES PERSPECTIVES

Pour certaines d'entre elles le travail est déjà engagé, d'autres sont en devenir mais toutes demandent une réflexion commune :

a) Les assises de la jeunesse – Juin 2015

Engageant un travail partenarial important et la mise en place d'actions sur l'année 2014 et 1^{er} semestre 2015.

b) La santé

Le travail de réflexion engagé sur Septèmes a permis la mise en place de certains outils :

- La réalisation d'un diagnostic sur les besoins et les outils existants sur le territoire
- La convention avec la Mission Locale sur l'accompagnement au bilan santé (Accès au centre de soin dentaire et généraliste / Bilan de santé Césame 13 gratuit et anonyme en partenariat avec harmonie mutuelle : prise en charge 9 mois suivi d'un bilan et d'un accompagnement vers le droit commun de la complémentaire santé. Animation (information et sensibilisation) santé autour d'un petit déjeuner)
- Conduites à risques : Des actions mises en place par l'Espace Jeunes Septèmes et le Centre social de la Gavotte en partenariat avec le Collège M. FERRANDI et le LEP ST Elisabeth



c) Mise en place d'actions nouvelles

- De nouveaux équipements (La médiathèque 2015 / La salle de répétition, l'espace Jeunes septèmes)
- Le permis +
- Le service civique
- L'accueil de jeunes de la GP - Pérennisation dans le cadre du contrat Enfance jeunesse
- La garantie jeunes
- Le projet de *Mobilisation Orientation Vers l'Emploi* porté dans le cadre du Contrat urbain de cohésion social par le Centre social de la Gavotte Peyret



4) Scolarité et diplômes :

Nombre d'enfants scolarisés	2010	2011	2012	2013	2014
en maternelle	473	476	499	501	475
en élémentaire	777	745	774	780	772

- Nombre d'enfants en situation de handicap scolarisés dans la commune : **37**
Nombre d'AVS : **21**
- Nombre d'enfants en péri scolaire : 140 enfants en maternelle
87 enfants en élémentaire
- Nombre d'enfants scolarisés en collège année 2014-15 : 408 (collège Marc FERRANDI)

Aide à la restauration scolaire : La plupart des enfants en école élémentaire déjeunent sur la restauration scolaire (environ 1 000 repas servis par jour) et malgré le fait que le tarif cantine soit l'un des plus bas du département (2 € le repas – 3,33 € sur Marseille), des familles en situation de précarité rencontrent des difficultés pour honorer les factures. Le CCAS a consacré 10 983 euros pour les demi-gratuités et les gratuites, soit 8 904 repas contre 7 952 repas en 2012. Ce sont **81 familles qui ont bénéficié de cette aide** en 2013 (81 en 2012).

Pour information : Le seuil pour l'obtention de la gratuité de la restauration scolaire est de – **5 euros de reste à vivre** et – **de 10 euros** pour la demi gratuite.

Le reste à vivre est calculé de la manière suivante : $(\text{ensemble des ressources} - \text{loyer}) / 30$
Nombre de personnes présentes au foyer

Aide au départ en Classe de découverte : En 2014, une aide a été instaurée pour le paiement des frais des classes de découverte. En effet, Les classes de découvertes représentent pour de nombreux enfants un temps particulièrement fort de leur scolarité.

C'est un lien entre les enfants d'une même classe.

C'est un lien entre le savoir dans l'école et le terrain.

C'est aussi une prise d'autonomie des enfants vis-à-vis de leur environnement habituel.

Cependant, nous avons constaté que des familles n'arrivaient pas payer les frais restant à leurs charges.

L'aide se décline comme suit, sur la base de 180 euros, est alloué :

- 75 % du montant pour une moyenne économique de 0 à 5.00 €
- 50 % du montant pour une moyenne économique de 5.01 à 10 €

Une famille a bénéficié de cette famille en 2014.

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2010 et en 2011

SEPTÈMES LES VALLONS

	Ensemble		Hommes		Femmes	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	8 279	8 172	3 780	3 713	4 496	4 459
<i>Part des titulaires en %</i>						
- d'aucun diplôme	23.4	22.5	23.0	22.5	23.6	22.5
-du certificat d'études primaires	9.6	9.7	8.3	8.8	10.6	10.4
- du BEPC, brevet des collèges	6.5	5.9	5.7	4.7	7.1	6.8
- d'un CAP ou d'un BEP	26.6	26.4	32.2	32.6	21.9	21.3
- d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	15.9	16.1	15.0	14.2	16.6	17.6
- d'un diplôme de niveau bac + 2	10.7	10.4	8.6	8.6	12.4	11.8
- d'un diplôme de niveau supérieur à bac + 2	7.4	9.1	7.1	8.5	7.7	9.6

Source : Insee, RP2010 et RP2011 exploitation principale

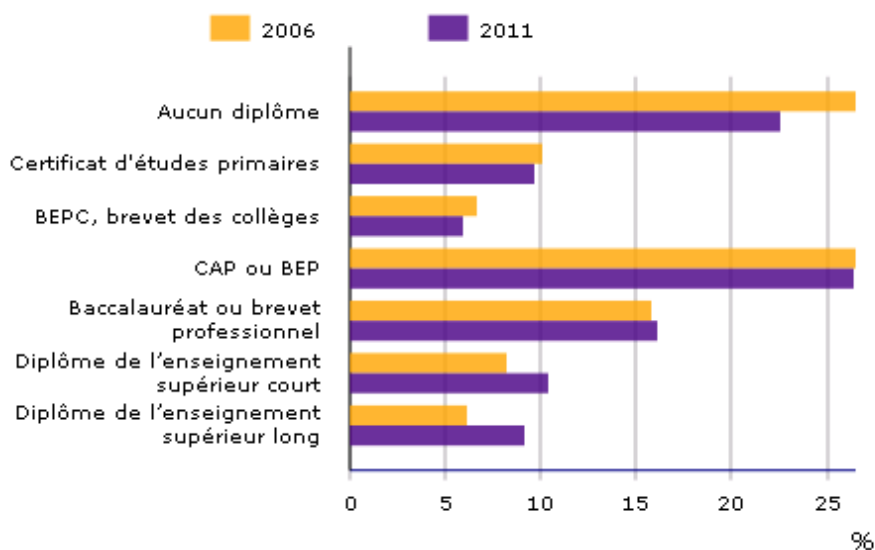
Il n'y a pas d'évolution sensible entre 2010 et 2011. Cependant si on analyse 2006-2011 on note une diminution du chiffre des non diplômés au profit des diplômés de l'enseignement supérieur. (Voir graphique page 32) Il faut aussi noter le score intéressant des femmes pour l'obtention d'un diplôme de niveau bac + 2. (11,8 % contre 8,6 % pour les hommes)

FRANCE

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2010 et en 2011

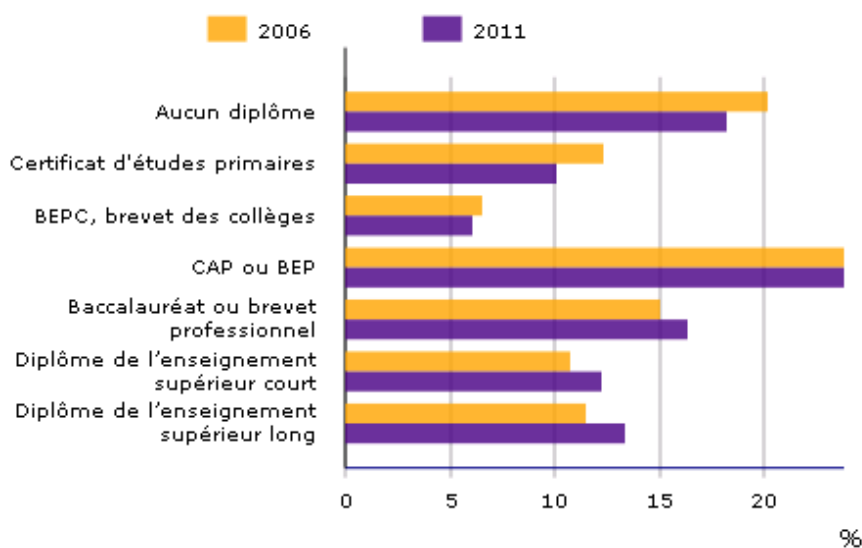
	Ensemble		Hommes		Femmes	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	46 819 860	47 104 204	22 311 870	22 447 190	24 507 990	24 657 014
<i>Part des titulaires en %</i>						
- d'aucun diplôme	18,6	18,2	18,0	17,7	19,0	18,6
- du certificat d'études primaires	10,5	10,1	8,2	7,9	12,6	12,1
- du BEPC, brevet des collèges	6,2	6,1	5,2	5,1	7,1	7,0
- d'un CAP ou d'un BEP	23,8	23,8	28,5	28,4	19,5	19,5
- d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	16,1	16,3	15,8	16,1	16,3	16,5
- d'un diplôme de niveau bac + 2	12,0	12,2	10,3	10,6	13,4	13,8
- d'un diplôme de niveau supérieur à bac + 2	13,0	13,3	13,9	14,2	12,1	12,5

Diplôme le plus élevé de la population septémoise non scolarisée de 15 ans ou plus

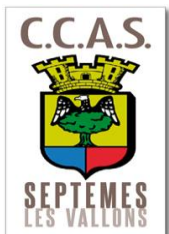


Sources : Insee, RP 2006 et RP 2011 exploitations principales.

Diplôme le plus élevé de la population française non scolarisée de 15 ans ou plus



Sources : Insee, RP 2006 et RP 2011 exploitations principales.



Aide au transport des étudiants boursiers.

Certaines familles nous ont fait part de leurs difficultés à assumer les frais inhérents aux études de leurs enfants. Afin de favoriser la poursuite de ces études, le Conseil d'administration du C.C.A.S. a instauré par délibération en mars 2013 une aide au transport pour les étudiants boursiers. Cette aide facultative s'échelonne de 70 € à 170 € en fonction des ressources de la famille.

Pour l'année scolaire 2013-2014, 11 familles ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 1530 €.



V. Les seniors :

1) Données démographiques

En 2006

Age	Sexe		
	Hommes	Femmes	Ensemble
60 à 64 ans	214	287	502
65 à 69 ans	307	349	656
70 à 74 ans	266	305	571
75 à 79 ans	172	218	391
80 à 84 ans	86	153	239
85 à 89 ans	24	71	95
90 à 94 ans	5	28	33
95 à 99 ans	4	15	20
100 ans ou plus	0	0	0
Ensemble	1 078	1426	2 507

En 2011

Age	Sexe		
	Hommes	Femmes	Ensemble
60 à 64 ans	274	357	631
65 à 69 ans	231	312	543
70 à 74 ans	283	332	615
75 à 79 ans	240	249	488
80 à 84 ans	147	226	373
85 à 89 ans	41	118	159
90 à 94 ans	10	37	47
95 à 99 ans	0	18	18
100 ans ou plus	0	2	2
Ensemble	1 226	1 651	2 876

La part des seniors de plus de 60 ans enregistre une légère augmentation par rapport à l'ensemble de la population (25,98% en 2011 contre 24,78 % en 2006).

Perspectives : La part des 60 à 69 ans représente près de 41 % des seniors. L'ouverture du nouvel espace senior Oustaou René Payan permettra sans doute de développer une offre spécifique d'activités pour cette tranche de population qui s'intéresse aux nouvelles technologies, aux activités sportives aux cours de langues étrangères ou de danse de salon...



2) Action sociale en direction des seniors

En France, 20 % des plus de 80 ans sont en institution. Pour les autres, des solutions doivent être trouvées afin d'accompagner la personne âgée qui voit ses capacités diminuées et pour soulager les aidants familiaux.

Maintien à domicile :

La proportion des personnes âgées est en augmentation. Le CCAS enregistre une hausse des demandes de téléassistance, de portages de repas et d'assistance de manière générale. Les personnes âgées ont un sentiment de solitude et ce y compris chez les personnes entourées par leur famille. Les enfants sont en activité, demeurent quelquefois dans une autre région et l'intervention de personnel qualifié s'avère indispensable pour les soulager.

Allocation Personnalisée d'Autonomie :

- **150 personnes** bénéficient de l'APA à leur domicile sur la commune, dont 30 dossiers ont été instruits par le service du CCAS en 2013
- En établissement **74** dossiers

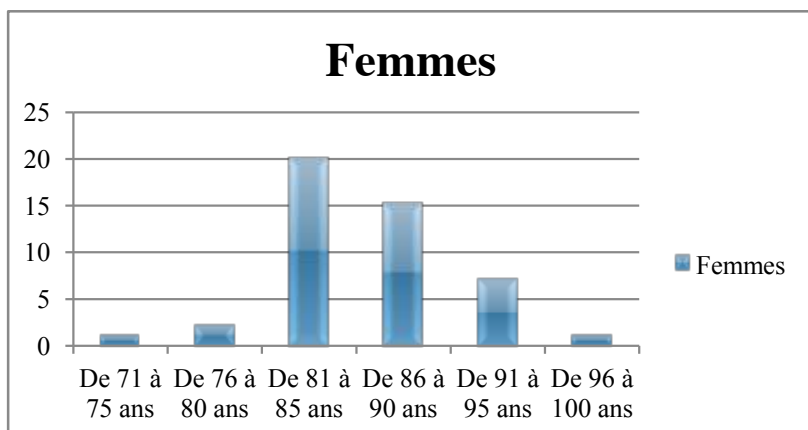
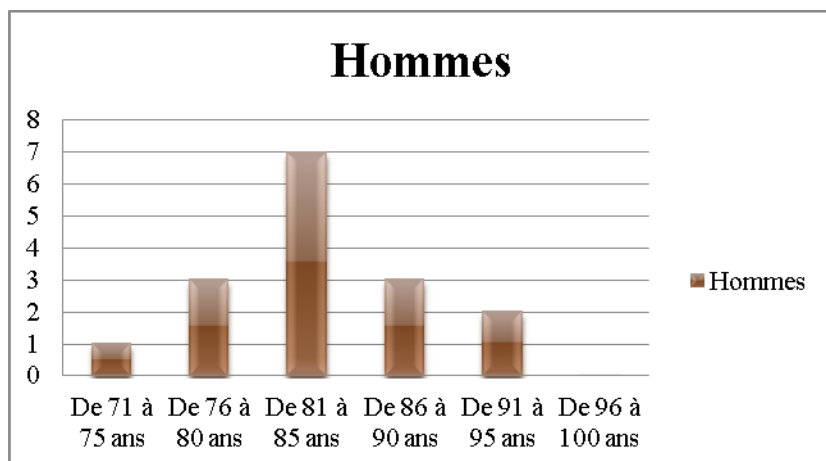
Téléassistance :

55 personnes ont bénéficié de ce service en 2012 contre 52 en 2011. Pour l'année 2013, on compte **62** bénéficiaires. On constate que ce chiffre augmente un peu plus chaque année.

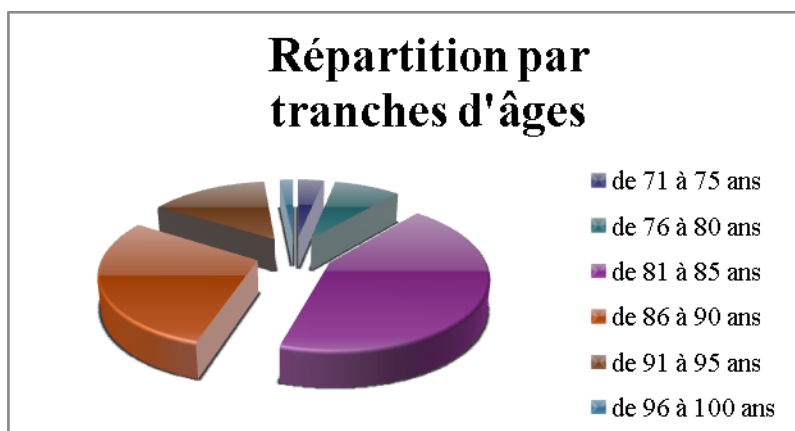
Répartition des abonnés par tranches d'âge sur l'année 2013

Nombre d'abonnés	Tranches d'âge	Nombre d'hommes	Nombre de femmes
2	71 à 75 ans	1	1
5	76 à 80 ans	3	2
27	81 à 85 ans	7	20
18	86 à 90 ans	3	15
9	91 à 95 ans	2	7
1	96 à 100 ans	0	1

Pour un total de **62** abonnés raccordés durant la période dont **16** hommes et **46** femmes.



La moyenne d'âge est de 85 ans.



Bons chauffage :

Les personnes âgées titulaires de petites retraites rencontrent des difficultés pour se chauffer convenablement. Chaque année, le CCAS accorde une aide qui s'est élevée en 2013 à **12 040 €** et concerne **57 foyers**, contre **9 670 €** pour **49 foyers** en 2012.

Gratuité transport :

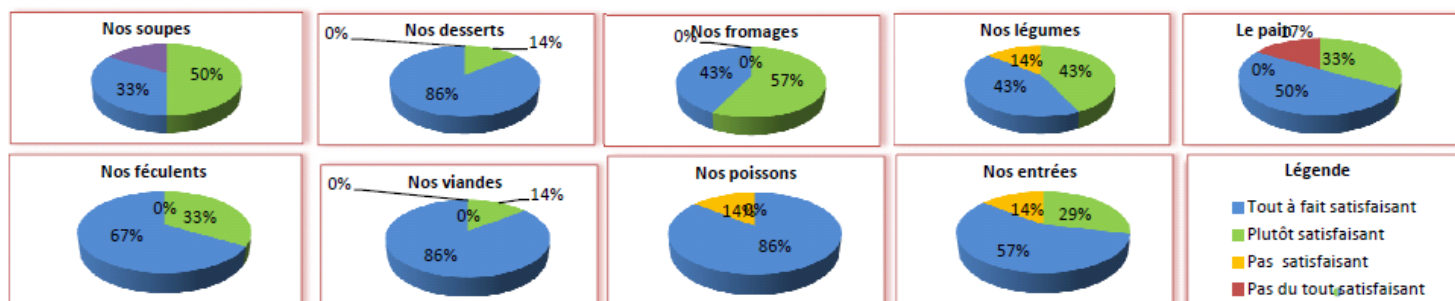
Elle concerne environ **200 personnes** pour 2013. Coût 2013 : **11 098 €**.

Portage des repas :

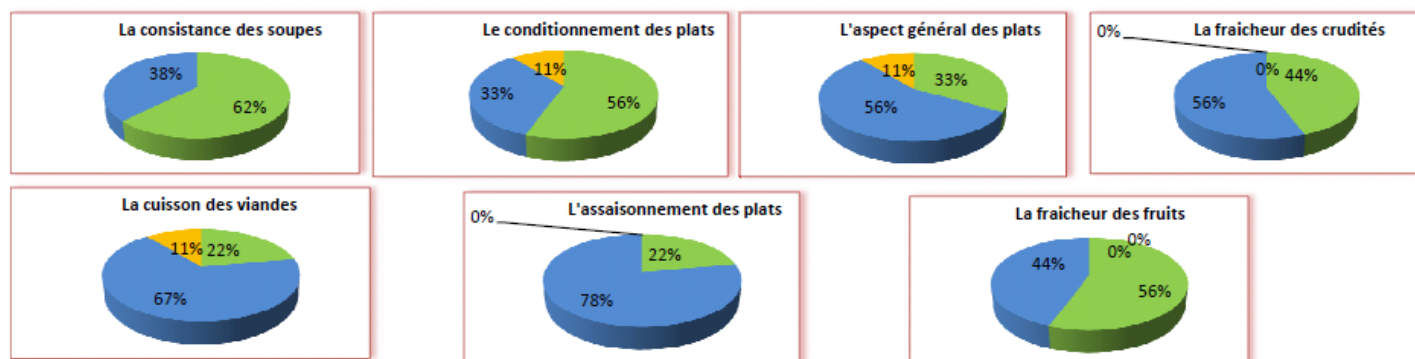
En 2013, le nombre de repas portés à domicile s'élève à **6 215** contre 5 350 en 2012. L'augmentation est sensible. Une enquête de satisfaction a été réalisée auprès des usagers : les résultats sont globalement satisfaisants. Nombre de bénéficiaires en 2013 : **26 personnes en moyenne chaque mois**

Analyse de l'enquête de satisfaction Provence Plats – Mai 2012 Portage de repas à domicile

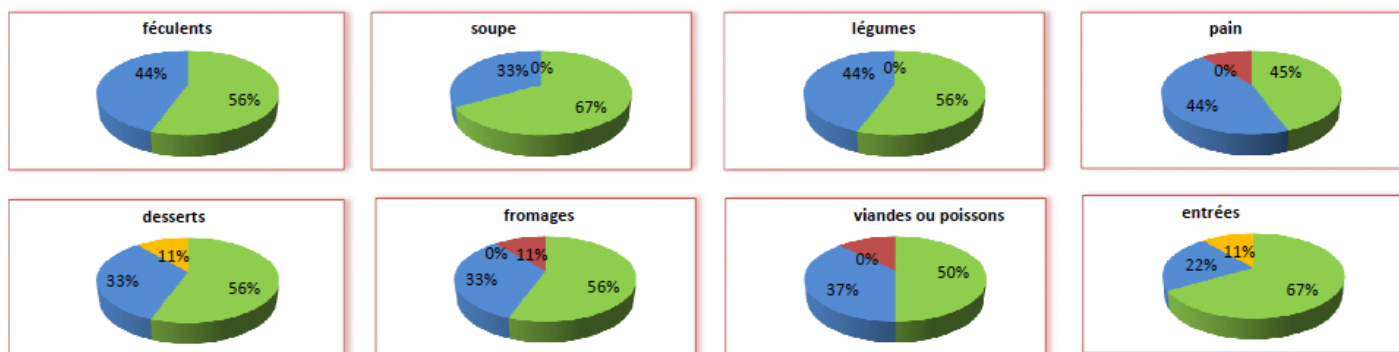
1 – Qualité gustative des plats : Globalement, les usagers sont satisfaits à 92 % par la qualité gustative des plats livrés. Tous les composants satisfont au minimum à 80 %. Les plats les plus appréciés sont les desserts, les fromages, les féculents et les viandes avec 100 % de satisfaction. La qualité du pain reste cependant à améliorer pour 7 %.



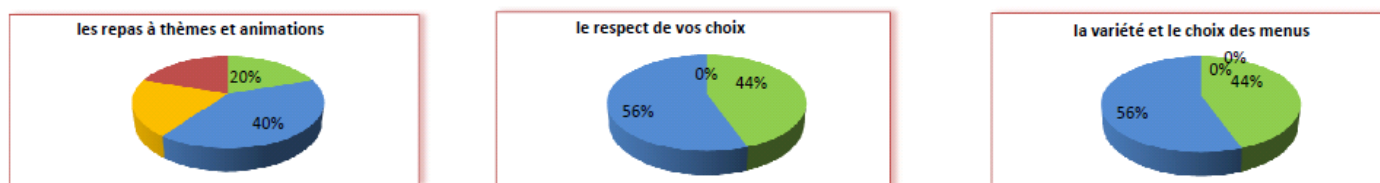
2 – Pour plus de détails : La consistance des soupes, la fraîcheur des crudités et des fruits et l'assaisonnement des plats sont très satisfaisants.



3 – Quantités : De manière générale, les quantités livrées satisfont les convives pour toutes les composantes du repas. Les quantités qui satisfont le moins sont les desserts et les entrées.



4 – Les menus proposés :



En septembre 2014, un Marché A Procédure Adaptée a été mis en ligne pour le renouvellement du prestataire mais seul Provence Plats a répondu.

Repas espaces restaurants seniors :

La fréquentation est en constante augmentation avec **4 038** repas en 2011, **6 504 repas en 2012** et **8 384 en 2013**. Il faut souligner la qualité des repas et de l'accueil qui est très appréciée des rationnaires ainsi que de nouveaux inscrits, jeunes retraités prenant plaisir à se rendre sur ces espaces une ou deux fois par semaine.

En septembre 2014, avec l'ouverture du nouvel restaurant au club senior René Payan, la tendance devrait encore s'accroître et il sera très certainement nécessaire d'abonder la ligne budgétaire sur l'exercice 2015.

On recense **306 seniors qui disposent d'une carte d'accès aux espaces restaurant**

Repas des seniors :

Cette année encore, ce repas était très attendu et a compté plus de **600** participants, heureux de se retrouver entre amis ou entre voisins. L'intervention d'un groupe music-hall et le cadeau souvenir de cette belle journée ont été très appréciés.



Colis de Noël :

En 2013, **1 240** colis ont été distribués aux seniors âgés de plus de 65 ans. Le CCAS enregistre au 14 aout 2014 1253 colis. La date limite d'inscription étant portée au 30 octobre, nous constatons que le nombre de colis distribués sera plus important cette année.

Perspectives 2014 : une réflexion est menée par les membres du Conseil d'Administration afin d'adapter une formule pour les résidents du Chêne Vert sous forme d'un ballotin de chocolats ou de biscuits.

Maison de retraite présente sur le territoire septémois : « Le Chêne Vert »

Nombre de pensionnaires : **92 personnes**

Nombre de bénéficiaires de l'APA : **74 personnes**

Aides à domicile :

Notre interlocuteur privilégié et partenaire au niveau des seniors et sur l'emploi est l'association l'AGAFPA. En plus, des services d'aide à domicile, l'AGAFPA réalise des soins infirmiers sur la commune (11 bénéficiaires).

Néanmoins, un certain nombre d'associations interviennent sur notre territoire et cette année nous avons réalisé un petit sondage afin d'obtenir une meilleure connaissance des interventions effectuées sur la Ville :

ORGANISMES D'AIDE A DOMICILE

NOM	SIEGE SOCIAL	NB HEURES REALISEES
ADAR	VITROLLES	250
ADMR	VITROLLES	264
AGAFPA	GREASQUE	35 590
AIDADOMI	VITROLLES	1 391
ARCADE	AIX EN PROVENCE	896
CONFORTABLEMENT VOTRE	MARSEILLE	0
LA CLE DES AGES	MARSEILLE	437
LA COMMUNAUTE	MARSEILLE	800
LA RONDE DES AGES	MARSEILLE	0
LE RAYON DE SOLEIL	LES PENNES MIRABEAU	La direction ne veut communiquer aucune information
SOIN ASSISTANCE	MARSEILLE	180
VIFACI'L	MARSEILLE	4 264
Total heures réalisées :		44 072

3) Perspectives actions seniors

La construction d'un nouvel espace seniors « l'Oustaou René Payan » et de la médiathèque ouvrent la réflexion sur de nouveaux projets :

Action envisagée autour de « l'Oustaou » René Payan : Situé à l'Avenue Nelson Mandela, à proximité de la crèche existante, il permettra de favoriser un mixage générationnel, un « vivre ensemble ». Une réflexion a déjà été engagée avec la directrice de la crèche, Catherine BOST.

- Action n°1 : Il serait intéressant d'associer les seniors qui le souhaitent aux événements qui marquent la vie de la crèche. Par exemple au moment du carnaval, pour la constitution des costumes.
- Action n° 2 : Leur participation pourrait également se concevoir au travers d'un atelier pâte à sel. Ceci donnerait lieu à un échange entre les seniors et les tous petits. De plus les seniors ont souvent de l'arthrose et cet atelier permet de les inciter à faire travailler leurs articulations.
- Action n° 3 : les associer à un moment lecture ou à un conte. Évocation de souvenirs, comment était la vie avant ...

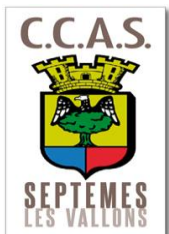
Mise en œuvre : le CCAS se chargera de mettre en relation les différents acteurs et d'assurer le suivi de l'action. Un planning sera établi avec Mme BOST, qui ayant vécu une expérience similaire sur une autre structure, pilotera l'intervention des seniors.

Moyens : s'agissant de l'espace senior qui se trouve à proximité de la crèche, cela n'entraînera pas de frais particuliers mais si l'expérience est reconduite les années suivantes avec les autres espaces seniors, le problème de l'acheminement des personnes dans les locaux de la crèche pourra être posé.

Action envisagée autour de la médiathèque : la bibliothèque de Septèmes les Vallons touche moins de 5,5 % de la population municipale. L'objectif de la médiathèque serait d'atteindre 25 à 30 % de la population. Un travail partenarial est engagé par la bibliothèque, le service jeunesse, l'Espace Jeunes Septémois et le CCAS afin d'optimiser les moyens mis à disposition par la Ville avec l'ouverture de la médiathèque.

- Création d'une offre de portage de livres ou de presse pour les personnes empêchées de se rendre à la médiathèque, du fait de problèmes de mobilité, par un groupe de bénévoles. En effet, les effectifs du CCAS et de la bibliothèque ne permettent pas de réaliser cette action sans l'appui d'un réseau de volontaires. L'expérience est déjà conduite sur la ville et quelques administrés sont maintenant adeptes de ce dispositif et devenus des lecteurs assidus. Il faut compter un « parrain » pour 2 à 3 lecteurs. L'action est également menée sur la maison de retraite Le Chêne Vert et concerne environ 12 personnes.

Moyens : outre les moyens humains, il sera nécessaire de disposer d'audio livres ou de livres à large vision pour les mal voyants.



- Accès aux T.I.C. (technologies de l'information et de la communication). Beaucoup de jeunes retraités souhaitent bénéficier d'une formation informatique, soit parce qu'ils n'ont pas eu l'usage d'un ordinateur au cours de leur vie professionnelle, soit parce qu'ils ont une demande spécifique : réaliser des albums photos, communiquer avec leur enfants ou petits enfants qui vivent dans une autre région ou à l'étranger. Cette demande est récurrente auprès du CCAS.

Mise en œuvre : 1 atelier a été mis en place sur inscription avec l'aide d'un bénévole.

Moyens : matériel mis à disposition sur la bibliothèque municipale.

Actions sur les espaces restaurant seniors :

Ces espaces sont vus comme une arme pour lutter contre la solitude, un lieu d'échange, de convivialité où on rencontre du monde. Certaines personnes en profitent pour participer aux activités du club du troisième âge après le repas.

La mise en place de défibrillateurs qui était réclamée a été effectuée en septembre 2013 et une sensibilisation au fonctionnement a été organisée auprès du personnel de restauration et de seniors volontaires.

Aménagement des locaux du C.C.A.S. pour une meilleure accessibilité :

L'aménagement de l'accessibilité de l'Hôtel de Ville a été inscrit dans le Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement.

Les locaux du CCAS doivent être réaménagés pour permettre un meilleur accueil des administrés. Une borne internet sera installée afin de permettre aux administrés d'effectuer un certain nombre de démarches avec davantage de facilité. Cette mise en place nécessitera un accompagnement spécifique des agents du CCAS.



VI. Les Personnes en situation de handicap :

- ❏ Personnes ayant au moins une décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie en cours de validité à la date du 1^{er} juillet 2014 :

622 personnes reconnues handicapées qui sont âgées de 1 an à 99 ans contre 599 en 2013.

- ❏ Nombre et âge des personnes qui bénéficient d'une carte de stationnement européenne en cours de validité :

- Moins de 20 ans : **11 personnes**
- De 20 à 59 ans : **51 personnes**
- + de 60 ans : **117 personnes**

Total : **179 personnes** contre 164 en 2013

- ❏ Nombre de jeunes de 6-19 ans bénéficiant d'une mesure d'intégration scolaire en cours de validité : **88 enfants ou jeunes** (103 en 2013).

- ❏ Nombre de personnes adultes ayant un droit ouvert à l'AAH en cours de validité : **163 personnes** contre 152 en 2013.

- ❏ Nombre de personnes adultes ayant une décision en cours de validité de Reconnaissance Travailleur Handicapé : **254 personnes** contre 192 en 2013.

- ❏ Nombre de demandes/dossiers déposées au cours de l'année 2013 par des personnes domiciliées sur la commune :

286 dossiers ont été déposés pour un total de 712 demandes, dont 361 en première demande et 351 demandes de renouvellement.

L'association l'Aurore « Les Tourelles » accueille **50** pensionnaires et le foyer médicalisé Les Lavandes **56** personnes en situation de handicap.

La Ville a instauré un abattement de 10 % sur la taxe d'habitation pour les personnes en situation de handicap. En 2013, 17 foyers ont bénéficié de cet abattement contre 9 en 2012.

Les actions du CCAS portent essentiellement sur des aides ponctuelles : par exemple, aide au départ en vacances, achat de matériel spécialisé ou encore aménagement du domicile.

	Septèmes les Vallons	Bouches du Rhône
Nombre de bénéficiaires AEEH*	44	6 138
Nombre de bénéficiaires AAH**	137	29 413
Nombre de personnes couvertes	190	43 206

*AEEH = Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

** AAH = Allocation Adulte Handicapé

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE

Tranches d'âge	Septèmes les Vallons	Bouches du Rhône
0 à 19 ans	0	25
20 à 24 ans	7	1 891
25 à 29 ans	12	2 220
30 à 39 ans	21	5 171
40 à 49 ans	49	8 840
50 à 54 ans	21	4 805
55 à 59 ans	15	4 396
60 à 64 ans	10	1 348
65 à 69 ans	N/S	310
70 ans et plus	N/S	407
Age inconnu	0	0

STRUCTURE FAMILIALE

	Septèmes les Vallons	Bouches du Rhône
<i>Couples</i>	19	5 639
<i>Sans enfant</i>	7	2 850
<i>1 enfant</i>	N/S	1 148
<i>2 enfants</i>	N/S	876
<i>3 enfants ou plus</i>	5	765
<i>Allocataires isolés</i>	118	23 774
<i>Sans enfant</i>	108	21 687
<i>1 enfant</i>	9	1 274
<i>2 enfants</i>	N/S	513
<i>3 enfants ou plus</i>	0	300

Sources CAF BCA2013

N/S données inf à 5

VII. Bas revenus/pauvreté :

(Seuil de bas revenus 2013 : 1 005 €)

1) Données statistiques :

Revenus fiscaux des ménages en 2011 (INSEE)

- ➔ Revenu médian par ménage : 29 099€ (MPM : 22 969€)
- ➔ Part des ménages non imposés : 43,3% (MPM : 47,6%)

Répartition des bénéficiaires RSA (revenu solidarité active)

	Septèmes les Vallons	Bouches du Rhône
RSA droit commun	416	98 327
dont RSA majoré	55	11 301

Cela représentait 4 % de la population septémoise en 2011 (environ 2,12 % en France). En 2012, 3,65 % de la population septémoise (3,10 % en France), en 2013 4,23 % soit un chiffre qui repart à la hausse en 2013 (5,77 % pour la France).

ALLOCATAIRES SOUS LE SEUIL DE BAS REVENUS

Nombre d'allocataires : 729

Nombre de personnes couvertes : 1 785 soit **16.03 %**.

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE	Septèmes les Vallons	Bouches du Rhône
0 à 24 ans	37	11 572
25 à 29 ans	79	22 848
30 à 39 ans	176	39 992
40 à 49 ans	241	46 030
50 à 59 ans	145	30 614
60 ans et plus	51	10 410
Age inconnu	0	N/S

STRUCTURE FAMILIALE		
Isolés sans enfant	290	70 519
Mono parents	229	50 728
Couples sans enfants	29	6 611
Couples avec enfants	181	33 609
Allocataires à bas revenu sans enfant	319	77 130
Allocataires à bas revenu avec 1 enfant	152	33 517
Allocataires à bas revenu avec 2 enfants	147	28 845
Allocataires à bas revenu avec 3 enfants et plus	111	21 975

Le revenu mensuel par unité de consommation (RUC) rapporte le revenu disponible (revenus + prestations) des allocataires, au nombre d'unités de consommation (uc=1 pour l'allocataire, 0.5 par adulte et enfants de 14 ans ou plus, 0.3 par enfant de moins de 14 ans). On ajoute 0,2 pour les familles monoparentales.

Population à bas revenus : il s'agit de la population de référence dont le RUC est inférieur au seuil de bas revenus.



Population référence du RUC : il s'agit de l'ensemble des allocataires, (hors étudiants, personnes de plus de 65 ans, allocataires des régimes particuliers et bénéficiaires d'AAH en maison d'accueil spécialisée).

Le **seuil des bas revenus** : En France et en Europe le seuil de pauvreté est fixé de façon relative. On considère comme pauvre une personne dont les revenus sont inférieurs à un certain pourcentage du revenu dit "médian". Ce revenu médian est celui qui partage la population en deux, autant gagne moins, autant gagne davantage. Ce pourcentage est de plus en plus souvent fixé à 60 % du revenu médian. (Ceci varie en fonction de la composition du ménage)

Il est à noter la part prépondérante des personnes isolées avec ou sans enfant. Il s'agit vraisemblablement de familles monoparentales et de seniors avec très faibles retraites. En matière d'âge, **les 30-49 ans représentent plus de 57 % des personnes concernées.**

✓ **Action sur la gestion d'un budget :**

Lorsque les budgets sont très "serrés" le moindre imprévu comme par exemple une panne du lave linge ou une facture d'électricité un peu plus élevée déstabilise le budget de la famille et occasionne de nombreuses difficultés : frais bancaires, impossibilité de faire face au loyer ou à l'achat de denrées de première nécessité....

Afin d'apporter quelques notions de gestion prévisionnelle une action a été mise en œuvre en partenariat avec le responsable du secteur enfance famille du Centre social de la Gavotte Peyret et une assistante en économie sociale et familiale de la Caisse d'Allocations Familiales. Un groupe de travail a été constitué comportant une dizaine de familles et 5 réunions ont été organisées. Le groupe a fait preuve d'assiduité et de cohésion.

Principaux points abordés :

Qu'est ce que le budget pour vous ?

Quelques astuces pour réduire vos charges

Comment planifier vos dépenses et vous organiser pour faire face aux différentes créances ?

Comment préserver une part pour les loisirs et les vacances ?

Mise en œuvre : partenariat MDS, CAF, Centre Social La Gavotte Peyret et C.C.A.S. Réunion avec pour cible les personnes identifiées en difficultés financières (fichier impayés EDF)

Moyens : utilisation des supports de la CAF. Un classeur CAF a été remis à chaque famille pour le classement de ses factures. Le CCAS a offert les calculatrices et les intercalaires. Cout : 62,70 euros.



2) Aide alimentaire.

4 réseaux associatifs délivrent cette aide :

- La Fédération française des banques alimentaires
- La Croix Rouge française
- Les Restos du cœur,
- Le Secours populaire français.

En 2013, 93 000 tonnes de denrées ont été récoltées et 52 000 tonnes de produits ont été sauvés de la destruction. Cependant, les associations s'inquiètent de la diminution des stocks de la banque alimentaire. Seront-ils suffisants pour l'hiver 2014 ?

M. le Maire a interpellé le gouvernement sur ce sujet et s'est associé à la démarche de Julien LAUPRETRE, Président du Secours Populaire Français car l'aide alimentaire que ce réseau de bénévoles apporte est pour la Ville un soutien indispensable. Or, l'antenne septémoise ne parvient à maintenir ce soutien qu'au travers de dons consentis par les commerçants locaux qui sont solidaires de cette démarche et par l'achat sur leurs fonds propres des produits de première nécessité. Ces achats mettent en péril leur équilibre financier déjà fragilisé par l'augmentation des demandes.

La Vice Présidente du CCAS, Madame CELTON est régulièrement sollicitée lors de ses permanences, notamment au travers des assistantes sociales de la Maison de la Solidarité de Gardanne, pour apporter une aide alimentaire à des familles connaissant des difficultés. On assiste à l'augmentation de demandes émanant de personnes en rupture de ressources. Le CCAS effectue un accompagnement de ces personnes et des chèques d'accompagnement personnalisé sont octroyés en fonction de l'urgence des situations (chèques destinés à acheter des denrées alimentaires et des produits d'hygiène). En 2011, cela représente **8 500 € pour 70 familles**, **13 800€** en 2012 pour **101 familles** et on constate une constante augmentation de cette ligne budgétaire, en 2013 : **16 000 € pour 104 familles**.

77 % des CCAS ont constatés une augmentation globale des demandes d'aides au cours des 12 derniers mois dans les domaines suivants (contre 66 % en 2012) :

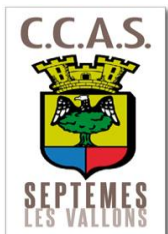
- Aides financières
- Aides pour le paiement du loyer et des factures d'énergie

En matière d'aide alimentaire, le C.C.A.S. s'appuie plus particulièrement sur deux structures :

- Le secours populaire
- Le centre social de la gavotte aux Pennes Mirabeau

Le secours populaire :

Aide Alimentaire	Moyenne mensuelle sur l'année
Nombre de familles soutenues Alimentaire	134
Nombre de familles soutenues	85
Situation familiale	
* Couple	34
* Monoparentale	37
* Personne seule	14
Situation sociale	
* Titulaire RSA	44
* ASS	4
* Indemnisation ASSEDIC	4
* Titulaire AAH	5
* Pensionné ou Invalide	15
* Indemnités Journalières	2
* Salarié	13
Nombre de personnes totales	278
* Adultes	119
* Enfants	159
- de 0 à 6 ans	46
- de 7 à 10 ans	33
- de 11 à 15 ans	24
+ de 15 ans	24
+ de 20 ans	32
Quotient Familial	
* Inférieur à 3€ par jour/pers.	16
* de 3€ à 7€	47
* de 7€ à 9,50€	13
* au dessus de 9,50€	9
Accès vacances (Sortie Famille + JOV)	148 pers.
Accès culture (Arles, Théâtre, Opéra ...)	26 pers.
Ateliers Ludothèque-Soutien Scolaire-Bureautique	22 pers.
Vide Greniers	5
Journées Portes Ouvertes + Braderie	3
Collecte alimentaire extérieures	5
Lotos	2
Arbre de Noel Septèmes + Baumettes	2
Collecte friandises écoles + collèges	8
Tenue de stand à l'extérieur	9
Solidarité Internationale	
Chasse aux œufs	Annulée pour mauvais temps
Journée Monde Départementale en Juin 2013	1
Arts et Festins du Monde Gardanne	1
Journée Solidarité Philippines	1
Sessions Formations bénévoles	2



Lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion, permanence d'accueil et de solidarité

En 2013, 134 familles ont été soutenues par le secours populaire.

Les actions du secours populaire

Le Secours Populaire Français est une association de mise en mouvement des citoyens pour pratiquer la solidarité et qui peut compter sur un groupe de bénévoles très investis sur les différentes actions :

- Accueil - Soutien Alimentaire - Vestiaire
- Trésorerie – Gestion des Stocks et Collecte alimentaire
- Secrétariat - Accès aux vacances - Accès à la culture
- Mouvement Copain du Monde
- Soutien logistique et technique

Le Centre Social de la Gavotte aux Pennes Mirabeau a accepté sur la période du 1^{er} septembre au 30 juillet 2014 : 41 familles septémoises pour l'aide alimentaire dont détail ci-dessous :

SEPTÈMES:	41
Adultes	92
Enfants	39
Bébés	4
TOTAL:	135

Le Centre Social de la Gavotte Peyret participe activement à cette action. Un groupe de seniors accompagné d'un animateur du centre social de la Gavotte Peyrets s'est investi tout au long de l'année 2013 pour récupérer les denrées auprès de la banque alimentaire pour collecter les denrées. 2 septémoises dont une employée Mairie participent à la distribution. La Ville met à disposition un camion pour le transport.

Le centre social recherche d'autres bénévoles pour assurer la distribution pour la campagne 2013-2014. Une communication a été portée sur le SeptéMois. 2 personnes se sont déjà manifestées.



Le secours catholique : En juillet 2013, une réunion a été organisée à la paroisse avec la participation du secours Catholique. Il s'agissait d'une réunion d'information afin que les actions sociales mises en œuvre par la Ville ou le C.C.A.S. soient connues et puissent être relayées auprès des personnes en difficulté qui prennent attache auprès d'eux. Le prêtre nous a également fait part de sa volonté de développer l'action de la paroisse.

Bilan des actions 2013 :

- 21 accueils sur site
- 3 visites à domicile pour des personnes âgées
- 11 colis distribués
- 3 aides au paiement de factures EDF pour un total de 362,94 euros
- 5 personnes ont été aidées pour des montages de dossier (surendettement, etc...)
- 1 don de 7 € pour des frais postaux
- 5 dons de vêtement + jouets pour le Noël des enfants

Le secours catholique intervient également pour l'alphabétisation avec l'atelier « DONNE MOI LA CLE » situé à la Gavotte Peyret.

Origine/Besoin : créé en 2004 suite au constat de l'isolement des femmes et de leurs difficultés dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Objectifs : aider les femmes à sortir de leur isolement - soutien à la parentalité - facilité l'intégration sociale et culturelle (donner des outils pour mieux se situer dans son environnement et développer l'autonomie - faire découvrir le plaisir d'apprendre par la lecture, l'écriture ou l'expression orale).

Evolution de l'atelier et modalités de fonctionnement :

Concernant au départ et toujours essentiellement des femmes, l'atelier a ensuite répondu au besoin de quelques hommes et s'est aussi développé pour répondre au besoin d'accompagnement scolaire d'élèves en grandes difficultés, à la demande des maitresses ou des parents.

L'alphabétisation et l'accompagnement scolaire s'effectuent en individuel (1 bénévole pour 1 ou 2 apprenants), de façon adaptée au niveau. Des temps collectifs d'expression orale et d'échanges sont également mis en place pour et entre les femmes. Les activités ont lieu le lundi après-midi, mardi, mercredi et jeudi. Des collaborations sont développées localement : rencontre avec la PMI et intervention dans l'atelier, liens avec enseignants, prêt d'un fond de livres,

...

Moyens mis en œuvre : une dizaine de bénévoles aux compétences variées (anciens enseignants, expériences de bibliothèque de rue en quartiers défavorisés, ...). Un local loué par le Secours Catholique à la Logirem. Outils et méthodes pédagogiques évoluant au fil des années pour s'adapter aux besoins des apprenants.

Activité et bénéficiaires sur 2013-2014 : 18 femmes et 3 hommes en alphabétisation, ainsi que 10 enfants en grande difficulté scolaire, 8 en primaire et 2 collégiens. Habitants la Gavotte Peyret, confrontés à l'isolement, un manque de relations sociales et/ou des difficultés dans la maîtrise du français qui rendent difficile leur autonomie sociale.



3) Les actions menées par la Maison de la Solidarité de GARDANNE.

Une permanence hebdomadaire à la Bastide Valfrais sur rendez-vous :

- Nombre de contacts dans l'année (en permanence de pré accueil téléphonique, réception, visites à domicile) : 288
- Nombre d'aides financières : 80 (environ 69 allocations d'aide sociale à l'enfance dont le montant est variable en fonction de la situation familiale, 11 secours adultes : 300 euros par personne soit 3 300 euros)
- Nombre de dossiers FSL : 19
- Nombre de dossiers FSE : 39
- Nombre de colis : 51
- Nombre de contrats RSA : 89
- Nombre d'enquêtes assignations et expulsions : 45
- Nombre d'Informations Préoccupantes sur personnes majeures : 4
- Nombre d'Informations Préoccupantes sur personnes mineures : 7

Les effectifs du CCAS ne comportent pas d'assistantes sociales. Nous orientons les administrés sur la permanence de la MDS dès que cela s'avère utile.

VIII. La santé :

Depuis 2009, 54 % des CCAS impliqués dans des actions de santé ont constaté une augmentation globale des demandes d'aides dans ce domaine et Septèmes n'a pas échappé à cette tendance. La demande la plus fréquente en matière de santé est l'aide à l'instruction des dossiers de demande d'aide légale (Couverture Maladie Universelle, CMU-Complémentaire) et des aides pour l'adhésion à une mutuelle (Aide à la Complémentaire Santé).

La Ville a entrepris de travailler sur la coordination des différents acteurs qui interviennent sur le territoire (tels que IMAGE Santé pour la jeunesse)

A l'heure où les permanences locales de la Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie etc... sont supprimées, la Ville a obtenu que celles de la sécurité sociale reprennent en Mairie à compter de septembre 2014. Un travail partenarial sera engagé dans le cadre du Plan Local d'Accompagnement du Non-recours, des incompréhensions, des Ruptures (PLANIR).

Le CCAS accompagne les seniors pour le montage des dossiers "bien vieillir chez soi". Ce dispositif comporte des budgets assez contraints mais permet aux personnes n'entrant pas dans les critères de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie de bénéficier d'une prise en charge pour l'intervention d'une aide ménagère à domicile.

Nous sommes également en relation avec les assistantes sociales de la CARSAT pour toutes les situations les concernant.

Actions en faveur de la santé :

Action n°1 : organiser des réunions avec les partenaires de la santé

Action n° 2 : en partenariat avec la bibliothèque, organisation d'une conférence sur le don d'organes, le don du sang.



IX -Précarité énergétique :

Le partenariat avec le Pôle Solidarité EDF permet au C.C.A.S. de cibler les personnes en précarité énergétique. Après réception de courriels des interlocuteurs EDF nous informant des clients en situation d'impayés ou de suspension de fourniture, nous contactons les administrés dont la dette EDF atteint plus de 150 € et les invitons à nous rencontrer.

Le nombre d'administrés reçus s'élève à 135 en 2013 contre 67 en 2012 et 49 en 2011 et 61 pour les six premiers mois de l'année 2014 contre 41 en 2013. On constate un accroissement des convocations qui passent de 6 par mois en moyenne en 2012 à 11 en 2013.

Lors de ces rendez-vous, il est mis en place :

- Soit un échelonnement de la dette
- Soit une procédure de rétablissement de l'électricité si la personne est en coupure. (Un règlement de 50% doit en principe être effectué par l'administré sauf négociation)
- Soit un dossier de Fonds de Solidarité Logement Énergie (FSL). En effet, depuis le 1^{er} janvier 2012, le C.C.A.S a pris en charge le montage des dossiers FSL afin de réagir rapidement. En 2013, 16 dossiers constitués dont 14 accordés (en moyenne 264 euros octroyés par dossier). En 2012, 20 dossiers dont 11 accordés (en moyenne 269 euros octroyés par dossier). Au 1^{er} semestre 2014, 17 dossiers ont été établis dont 8 accordés et 2 refusés. Les autres sont encore à l'étude car les délais d'instruction sont assez importants.

Sur l'année 2013, la Ville a versé 3 377.40 € au Conseil Général pour abonder le FSL et le CCAS a obtenu 3 694 € de subvention pour les administrés. D'autres travailleurs sociaux, telles que les assistantes sociales de la Maison de la Solidarité de Gardanne instruisent également des dossiers FSL pour les Septémois.

Une convention a été signée par l'UDCCAS avec GDF pour le gaz. Elle sera déclinée dans les communes prochainement.

X.Micro crédit

La Ville a signé une convention avec l'organisme Créa Sol. Outre le micro crédit aux particuliers, notre partenariat s'étend également aux septémois qui souhaitent créer leur activité et nécessitent un accompagnement particulier.

En 2013, 1 seul dossier de micro crédit a été examiné. Il a fait l'objet d'un refus car la situation de la famille est toujours examinée dans le sens d'améliorer leur situation et non de les endetter davantage.

Sur le 1^{er} semestre 2014, 4 demandes ont été réalisées : 2 accordées et 2 refusées. Un financement concernait l'achat d'un véhicule dans le cadre d'un retour à l'emploi, le second a permis à une propriétaire disposant de faibles ressources de réaliser les travaux nécessaires à une meilleure isolation du logement.



XI. Domiciliation

Le CCAS est tenu de procéder aux domiciliations des personnes sans domicile fixe, en habitat mobile ou en habitat précaire, afin de leur permettre d'avoir une adresse pour faire valoir leurs droits sociaux notamment en matière de CMU (L161-2 ; CSS), d'aide médicale de l'Etat (L252-2, CASF) et de RMI (L262-18, CASF), ainsi qu'à la délivrance d'un titre national d'identité, à l'inscription sur les listes électorales ou/et à l'aide juridique. Le CCAS doit vérifier qu'il existe bien un lien avec la commune.

Doivent être considérées comme ayant un lien avec la commune, les personnes qui sont installées sur le territoire ou qui ont l'intention de s'installer sur ce territoire.

L'installation ou l'intention de s'installer sur la commune est établie par l'un des éléments suivants qui témoignent d'une certaine stabilité :

- l'exercice d'une activité professionnelle sur le territoire de la commune ;
 - le bénéfice d'une action d'insertion sur le territoire de la commune ;
 - l'exercice de l'autorité parentale sur un enfant qui y est scolarisé ;
 - la présence de liens familiaux ou amicaux dans la commune ;
 - l'hébergement chez une personne demeurant dans la commune ;
 - les démarches effectuées auprès des structures institutionnelles et associatives de la commune.
-
- Nombre de domiciliation en cours : 3
 - Domiciliations annulées par le demandeur : 1
 - Domiciliations résiliées pour cause de non présentation du demandeur pendant plus de trois mois : 1
 - Fin de domiciliation après un an d'accord : 1



DEUXIÈME PARTIE : L'EMPLOI

I. Données statistiques :

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone SEPTÈMES LES VALLONS

	2006	%	2011	%
Ensemble	3 743	100,0	4 097	100,0
<i>Travaillent :</i>				
dans la commune de résidence	677	18,1	896	21,9
dans une commune autre que la commune de résidence :	3 065	81,9	3 201	78,1
- située dans le département de résidence	3 003	80,2	3 108	75,9
- située dans un autre département de la région de résidence	33	0,9	26	0,6
- située dans une autre région en France métropolitaine	29	0,8	62	1,5
- située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	0	0,0	5	0,1

La population septémoise travaille principalement hors de la commune (78%) mais demeure dans le département. 72 % des déplacements se font en véhicules particuliers (voitures, deux roues), 18 % en mode doux (essentiellement marche à pied) et **9 % seulement en transport en commun.**

Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence (en %)

	2009	2010	2011
Agriculteurs exploitants	0,0	0,1	0,1
Artisans, commerçants, chef entreprise	5,1	5,8	6,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	6,0	6,3	5,7
Professions intermédiaires	15,1	15,3	15,2
Employés	12,3	12,0	12,2
Ouvriers	17,2	15,9	16,1
Retraités	37	37,7	37,5
Autres personnes sans activité professionnelle	7,3	6,9	6,8

La répartition de la population septémoise selon la catégorie socio professionnelle demeure relativement stable sur la période.

Nombre de demandeurs d'emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi (DE) a encore augmenté cette année sous l'effet de la crise, mais plus lentement que les années précédentes

- 782 inscrits à Pôle emploi en juin 2013 (catégories ABC)
- + 1,4% sur un an, contre +6,7% dans MPM, +9,2% en France
- 48,3% sont des femmes
- 20% ont plus de 50 ans
- 16% ont moins de 25 ans
- 42,6% sont inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an
- La part des jeunes et celle des chômeurs de longue durée parmi les demandeurs d'emploi sont plus importantes que celles de la CUMPM.
- Depuis 2008, début de la crise économique, la demande d'emplois a progressé de 50,4 % à Septèmes, un rythme de progression supérieur à celui de MPM (42,2 %) mais inférieur au niveau national (57,8 %) *Source DIRECTTE PACA, Pôle Emploi.*

	TOTAL	EVOLUTION ANNUELLE	FEMMES	AVANT MOINS DE 25 ANS *	AVANT 50 ANS ET PLUS *	AVOINTE SUPERIEURE A 1 AN
1 ^{er} arrondissement	6 179	+4,3%	2 534	540	1 278	2 533
2 ^e arrondissement	3 747	+4,0%	1 483	352	771	1 510
3 ^e arrondissement	7 035	+2,9%	2 736	756	1 414	2 907
4 ^e arrondissement	4 981	+3,9%	2 382	555	975	2 091
5 ^e arrondissement	4 863	+6,6%	2 307	496	831	2 097
6 ^e arrondissement	4 372	-0,7%	2 121	375	844	1 882
7 ^e arrondissement	3 058	+1,3%	1 518	278	642	1 319
8 ^e arrondissement	5 188	+3,1%	2 618	518	1 264	2 288
9 ^e arrondissement	4 897	-0,7%	2 385	638	1 089	2 248
10 ^e arrondissement	4 947	+5,2%	2 374	763	981	2 190
11 ^e arrondissement	4 806	+5,0%	2 307	750	1 059	1 963
12 ^e arrondissement	3 740	+8,3%	1 908	505	804	1 586
13 ^e arrondissement	8 232	-1,6%	3 772	1 220	1 659	3 488
14 ^e arrondissement	7 301	+3,2%	3 183	990	1 461	3 139
15 ^e arrondissement	9 290	+0,2%	3 940	1 157	1 830	4 258
16 ^e arrondissement	2 584	+1,5%	1 109	356	550	1 240
MARSEILLE	85 220	+2,6%	38 677	10 249	17 452	36 739
NPM	99 791	+2,7%	45 953	12 573	20 673	42 640
ZE 2010 Marseille-Aubagne**	116 743	+2,9%	54 337	15 278	24 418	49 774
Bouches-du-Rhône	178 297	+3,0%	85 734	24 621	38 257	74 812
PARIS	4 28 148	+4,9%	209 932	60 515	97 513	168 190
France métropolitaine	4 968 752	+4,5%	2 467 477	765 929	1 090 571	2 093 100
Albauch	1 077	+5,1%	506	176	226	452
Campy-le-Rouet	351	+1,4%	169	37	108	142
Cassis	545	+8,8%	274	75	145	187
Ceyreste	272	+14,3%	149	50	54	88
Châteauneuf-les-Martigues	993	+1,5%	504	149	217	408
Cotat (La)	3 263	-0,2%	1 617	427	726	1 273
Enxieu-la-Roche	292	-1,0%	166	47	65	127
Gémenos	366	-3,7%	195	60	83	138
Gignac-la-Nerthe	780	+5,1%	385	142	157	309
Mirignans	3 127	+4,9%	1 552	543	625	1 316
Plan-de-Cuques	563	+10,8%	277	117	113	220
Roquefort-la-Bédoule	316	-1,9%	164	58	69	122
Rove (La)	328	+13,5%	174	52	71	134
Saint-Victoret	602	+5,1%	303	131	142	251
Saussat-les-Pins	421	-3,4%	216	44	119	183
Septèmes-les-Vallons	852	+2,3%	397	142	181	393
Camoux-en-Provence	443	+6,2%	228	74	120	158

Source : AGAM. Les données mensuelles mars 2014.

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	Septèmes les Vallons		France	
	2006	2011	2006	2011
Nombre de chômeurs	690	641	3 393 313	3 880 232
Taux de chômage en %	14,5	14,7	11,6	12,8
Taux de chômage des hommes en %	15,0	12,0	10,2	12,1
Taux de chômage des femmes en %	14,1	17,8	13,1	13,6
Part des femmes parmi les chômeurs en %	47,9	56,6	53,7	51,1

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales

II. Les actions en faveur de l'Emploi :

1) Les réunions avec les partenaires de l'insertion :

Ce travail collaboratif a permis de mettre en place :

- Les Rencontres Emploi Formation
- La réalisation d'une plaquette par la Ville permettant d'obtenir tous les renseignements concernant les partenaires, les dispositifs de l'insertion et de l'accès à l'emploi : les missions, les permanences etc....
- Des séances d'information régulières sur l'emploi et l'insertion sur le territoire.

Lors de la dernière réunion, le Plan d'Action de la Maison de l'Emploi et le Pôle d'Insertion ont été présentés aux partenaires.

Une prochaine réunion sera organisée pour délivrer une information sur le dispositif MOVE (Mobilisation et Orientation Vers l'Emploi) : il s'agit d'identifier et d'analyser les difficultés d'un bénéficiaire et de construire et mettre en œuvre les actions du parcours.



2) Les Rencontres Emploi Formation :

Pour la sixième année consécutive, la Ville organisera cette journée dédiée à l'Emploi et la Formation, manifestation portée par Madame Sophie CELTON, première adjointe, vice-présidente du CCAS, déléguée à la Jeunesse, Madame Carole HALGAND, adjointe déléguée au droit des sols, au Développement économique et numérique, ainsi que Monsieur Hervé VAQUIER TOLINOS, conseiller municipal délégué à la Formation et à l'Insertion.

Au cours de cette journée, les demandeurs d'emploi peuvent échanger avec les différents partenaires, employeurs ou personnels des organismes de formation. Des ateliers pour informer sur les Techniques de Recherche d'Emploi sont mis en place.

Cette année la conférence qui se tiendra en soirée portera sur la Formation.

La réalisation du buffet offert aux partenaires a été confiée, comme chaque année, aux élèves du Lycée hôtelier Saint Elisabeth. Ces derniers ont réalisé cette prestation avec le plus grand sérieux et beaucoup d'enthousiasme. Ceci s'inscrit pleinement dans la démarche de la collectivité et permet à ces élèves d'avoir une expérience de terrain.

Les collégiens ont participé aux conférences "découverte des métiers" et c'est également pour eux l'occasion de solliciter des employeurs pour le stage d'observation qu'ils doivent réaliser en 3^{ème}.

Chaque année, la Ville s'attache à développer les partenariats et à impliquer les partenaires et les participants dans le déroulement de la journée. Les thèmes des mini conférences sont choisis avec soin en concertation avec les entreprises et organismes de formation présents.

Quelques chiffres sur la manifestation 2013 :

- ↗ 44 stands partenaires répartis en 4 villages
- ↗ 6 rencontres débats
- ↗ Plus de 600 visiteurs
- ↗ 120 collégiens
- ↗ Bilan : 12 contrats de travail signés et 6 entrées en formation

3) Réunion entreprises :

En 2013, plus de 40 chefs d'entreprises ou commerçants ont répondu à l'invitation de Monsieur le Maire. Ils ont pu aborder les questions qui leur tiennent à cœur, notamment en termes d'emploi des jeunes, de formation, d'offres de stage, d'accès à internet haut débit car les nouvelles technologies d'information et de communication sont des outils indispensables à toute société. Monsieur le Maire avait sollicité l'intervention de Monsieur Olivier LATIL D'ALBERTAS Directeur de pôle Économie et attractivité du territoire à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour évoquer la création d'une bretelle autoroutière permettant d'accéder à la ZAC de la Haute Bédoule.



En avril 2014, une nouvelle réunion a été organisée en partenariat avec Pôle Emploi. Les différents dispositifs d'aides à l'embauche ont été présentés. Un représentant de CAP Emploi a présenté aux employeurs présents les aides à l'embauche à destination d'une personne porteuse d'un handicap.

4) **Structures en direction de l'emploi présentes sur la commune :**

■ **PLIE** : (Pôle Local d'Insertion par l'Économique)

Le Centre Populaire d'Enseignement est porteur de cette mission sur la Ville. Des permanences sont assurées en Mairie et au Centre Social de la Gavotte Peyret. L'accompagnement consiste à aider les adhérents à atteindre un objectif professionnel et se décompose en trois phases principales :

Phase d'entrée (4 entretiens)

Période de diagnostic pendant laquelle on identifie les freins pour un projet professionnel défini. De cette réflexion résultera une série de préconisations en termes d'actions que l'adhérent devra réaliser pour le conduire à une insertion professionnelle durable.

Parcours actif

Phase de réalisation des actions préconisées au préalable.

Sortie

Celle-ci peut intervenir tout au long du parcours : on distinguera les sorties en insertion professionnelle réussie des sorties pour cause de rupture ou abandon. (Ces dernières feront l'objet d'une demande de réorientation)

Nombre d'adhérents suivis en phase d'entrée et en parcours actif par territoire :

Ville	2008	2009	2010	2011	2012	2014
Septèmes les Vallons	47	44	40	*	72	70

**Du fait du changement d'accompagnateur à l'emploi en 2011 les statistiques n'ont pu être établies.*

Les mises en emploi de l'année 2013

Action	Mesures	Nb
Emploi classique	CDD INF MI-TEMPS ET INF 6 MOIS	3
Emploi classique	CDD INF MI-TEMPS ET SUP 6 MOIS	1
Emploi classique	CDD SANS DATE DE FIN	2
Emploi classique	CDD SUP MI-TEMPS ET INF 6 MOIS	11
Emploi classique	CDD SUP MI-TEMPS ET SUP 6 MOIS	2
Emploi classique	CDI SUP MI-TEMPS	3
Emploi aidé hors SIAE	CIE	1
Emploi aidé hors SIAE	Contrat de professionnalisation	1
Emploi aidé hors SIAE	CUI	10
Emploi classique	Intérim	21
Emploi insertion hors chantier	Intérim insertion	6
Emploi classique	Vacations	12
Formation qualifiante		2

7 ont été positionnées durant l'année sur une Évaluation en Milieu de Travail.

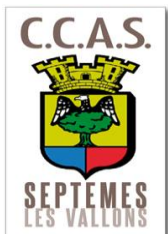
On note sur cette année 2013 :

- 22 réorientations vers un autre dispositif plus approprié
- 15 personnes sorties du dispositif pour un emploi durable
- 21 abandons

Sur les 70 adhérents, les entrées sur l'année 2013 ont été dirigées vers le PLIE de la façon suivante :

- 37 par le CCAS de Septèmes
- 5 par les Pole Emploi (Mourepiane et Bougainville)
- 8 par le CS la Gavotte Peyret
- 2 par la CAF
- 9 par l'AAI de Gardanne
- 2 par la MDS de Gardanne
- 3 par la MDS de la Viste
- 1 par l'association ACADEL
- 1 par l'association EMERGENCES
- 2 par le PLIE MPM Centre

Force est de constater que nous avons besoin d'avoir un lien plus particulier avec l'ensemble des organismes pour un meilleur accompagnement. La réussite d'une bonne prescription est liée à l'accompagnement de proximité.



Action proposée : Simulation d'entretien avec des employeurs

Exposé : le PLIE organise en Octobre et en Décembre 2014, 2 sessions de simulation d'entretien d'embauche pour des adhérents.

Lieu : Septèmes les Vallons. Il sera nécessaire d'aménager un espace avec salle d'attente pour les différents candidats.

Moyens humains : Employeurs du Pôle Entreprise

■ **AAI** : Les septémois au RSA sont suivis par l'Association d'Aide à l'Insertion.

L'association compte trois services :

- Le **lieu d'accueil RSA : un accueil pour les allocataires du RSA** qui offre un accompagnement dans le cadre d'un contrat d'engagement réciproque par un travailleur social. Les travailleurs sociaux de l'AAI suivent les personnes bénéficiaires du RSA socle et du RSA Majoré et nécessitant un accompagnement particulier. Leur rôle est d'assister, d'informer, d'orienter les administrés. Leur domaine d'action est très vaste (dossier FSL, surendettement, dossier DALO, etc....).

- Un **atelier recherche logement** : qui permet un appui pour les allocataires du RSA socle, RSA Majoré et les bénéficiaires de minima sociaux orientés par un référent social. Cet atelier dispense un accompagnement personnalisé dans le projet et la solution habitat, un accueil individuel et collectif, un aide à la recherche de logement et donne des informations et de la formation sur les différents aspects liés au logement. Mais il permet également une médiation entre bailleurs et locataires.

- Le « **secteur familles** » qui comporte une médiatrice familiale. Ce service propose diverses activités (relaxation, loisirs créatifs...)

Vous trouverez ci-dessous quelques éléments illustrant l'accompagnement réalisé par l'association :

Sur l'exercice 2013, 129 personnes ont été suivies dans le cadre du Contrat d'Engagement Réciproque sur la commune de Septèmes.

Foyers entrés dans la période	33
Foyers suivis dans la période	129
Foyers sortis dans la période	36

Motifs de sorties du dispositif d'accompagnement LA		Nombre (année n)	% par catégorie
1°) Changement de référent unique (bénéficiaires au RSA socle, soumis aux droits et devoirs)	CCI CIDE	1	11,11%
	DAE 13	2	22,22%
	PLIE CIDE	2	22,22%
	Pôle Emploi	4	44,44%
	Sous total (A)	9	100,00%
2°) Autres	AAH	2	7,41%
	ASSEDIC	2	7,41%
	Autre sortie	9	33,33%
	Autres ressources	1	3,70%
	Déménagement dans le département	2	7,41%
	Déménagement hors département	1	3,70%
	Radié	5	18,52%
	Retraite	5	18,52%
	Sous total (B)	27	100,00%
Total	36		

Les caractéristiques des personnes

Sur les 129 personnes suivies, on dénombre : 65 femmes et 64 hommes.

Répartition du public par situation familiale :

Situation familiale	Total		Dont avec enfant(s) à charge		Dont sans enfant à charge	
	Nombre	%(1)	Nombre	%(2)	Nombre	%(3)
Marié	37	28,68%	26	44,07%	11	15,71%
Divorce	15	11,63%	10	16,95%	5	7,14%
Séparé	10	7,75%	7	11,86%	3	4,29%
Célibataire	65	50,39%	15	25,42%	50	71,43%
Veuf	1	0,78%	1	1,69%	0	0,00%
En concubinage	1	0,78%	0	0,00%	1	1,43%
TOTAL	129	100,00%	59	100,00%	70	100,00%

Répartition du public par type de couverture sociale :

Répartition par couverture sociale	Nombre	%
CMU + Complémentaire	115	89,15%
CMU sans complémentaire	12	9,30%
Pas de droits ouverts	2	1,55%
TOTAL	129	100,00%

Répartition du public par niveau d'étude :

Répartition par niveau d'étude	Nombre (Année n)	%
Niveau 2 et 1	3	2,33%
Niveau 3	3	2,33%
Niveau 4	11	8,53%
Niveau 5	33	25,58%
Niveau 5 bis	1	0,78%
Niveau 6	69	53,49%
Non renseigné	9	6,98%
TOTAL	129	100,00%

Nombre de personnes nécessitant une formation linguistique : 15

Répartition du public par tranche d'âge :

<u>Répartition par âge</u>	<u>Nombre</u>	<u>%</u>
Moins de 25 ans	0	0,00%
De 25 ans à 29 ans	7	6,19%
De 30 ans à 39 ans	21	15,93%
De 40 ans à 49 ans	39	30,09%
De 50 ans à 59 ans	43	33,63%
60 ans et plus	19	14,16%
TOTAL	129	100,00%

Répartition du public par type de logement :

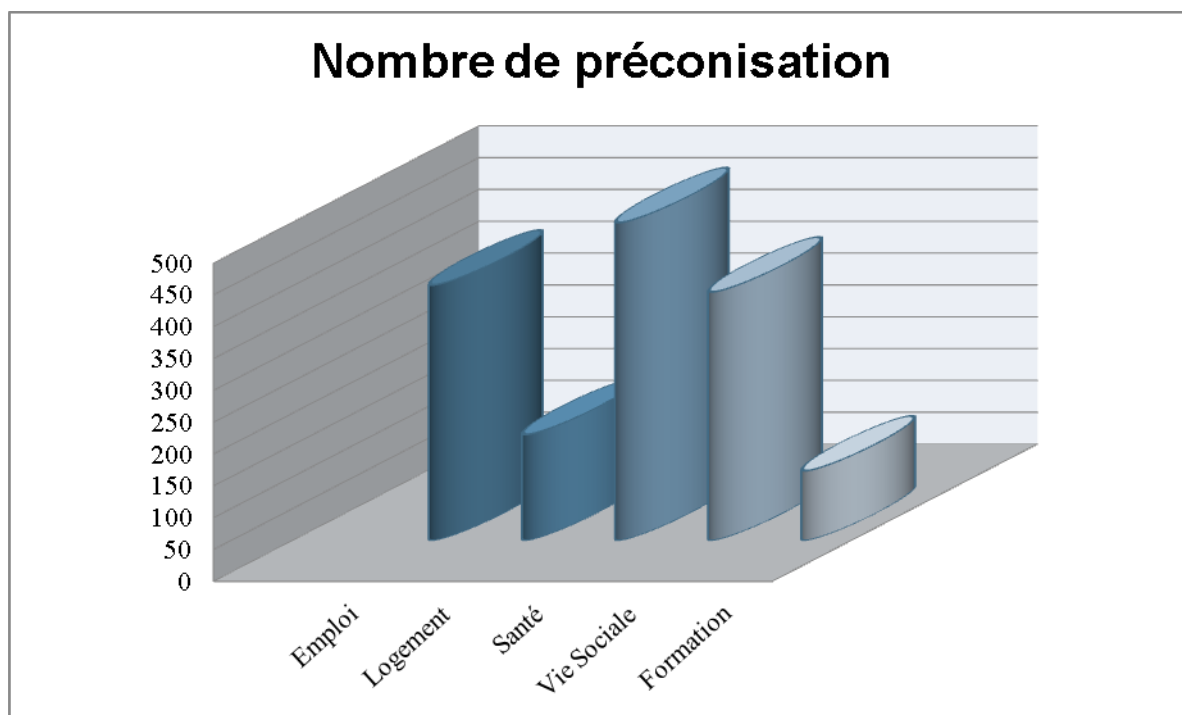
Répartition par type de logement	Nombre Année n	%
Locataire	21	16,28%
Hébergé	13	10,08%
Hébergé chez parent	20	15,50%
Propriétaire	8	6,20%
Sans domicile fixe	2	1,55%
Locataire HLM	65	50,39%
Total	129	100,00%

Répartition du public par ancienneté dans le Lieu d'Accueil :

Répartition par ancienneté dans le LA	Nombre	%
Moins de 6 mois	18	13,95%
6 mois à moins d'un an	15	11,63%
De 1 an à moins de 2 ans	12	9,30%
De 2 ans à moins de 5 ans	32	24,81%
5 ans et plus	52	40,31%
TOTAL	129	100,00%

Analyse des orientations

Synthèses des préconisations du Conseil Général



Répartition des orientations « Emploi » validées par le Conseil Général

Répartition Emploi validée par le CG	
Accompagnement à l'emploi	6
ACIADE	1
Amorçage de projet	6
Auto entrepreneur	1
CDI Temps partiel	4
Création entreprise	2
Inscription ANPE	6
PPAE	4
Prestation Diverse	7
Recherche emploi autonome	3

Répartition des orientations « Vie Sociale » validées par le Conseil Général

Répartition Vie Sociale validée par le CG	
Accompagnement social	4
ACTIS	2
Alphabétisation	8
Bénévolat	2
Démarches administratives	7
Démarches juridiques	3
Démarches retraite	18
Éducation des enfants	24
Sorties culturelles	2
Soutien éducatif aux enfants	1
Soutien familial	4
SAS Diagnostic projet	3

Répartition des orientations « Santé » validées par le Conseil Général

Répartition Vie Sociale validée par le CG	
AAH	16
Action santé nutrition	1
Démarches administratives	1
Démarches CMU/CMUC	8
Démarches santé	141
RQTH	5

Répartition des orientations « Logement » validées par le Conseil Général

Répartition Logement validée par le CG	
Atelier Recherche Logement	6
Démarches Administratives	14

III. Les Perspectives pour 2014 :

La Maison de l'Emploi a entamé un travail pour la levée des freins à l'employabilité sur son territoire. La ville de Septèmes-les-Vallons est engagée au côté de la Maison de l'Emploi afin que des actions soient menées sur le territoire septémois.

Voici les 3 axes prioritaires de la Maison de l'Emploi :

❖ **Participer au développement de l'anticipation des mutations économiques :
Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences du Territoire**

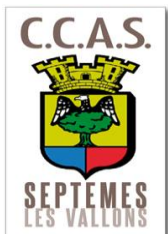
Deux filières ont été identifiées : la logistique urbaine et la réparation & déconstruction navales (la forme 10 du grand port maritime de Marseille (GPMM) permettra d'accueillir de gros bateaux. Selon le calendrier énoncé par les responsables de Spie-Batignolles, l'entreprise attributaire de ce marché, ce nouveau bateau-porte devrait être achevé dans le courant du 1er trimestre 2015, pour une mise en service durant l'été, date à laquelle la forme 10 sera à nouveau en mesure d'accueillir des navires de grande dimension.

❖ **Contribuer au développement local de l'emploi**

- ✓ Création d'activité
- ✓ Responsabilité Sociétale des Entreprises
- ✓ Clauses sociales

❖ **Autres actions**

- ✓ Coordination des forums emploi
- ✓ Centrale de Mobilité 2
- ✓ Plateforme maîtrise des savoirs de base et apprentissage de la langue française
- ✓ Veille socio-économique
- ✓ Appui aux politiques publiques de l'emploi
- ✓ Animation et coordination en faveur du développement de l'emploi sur les territoires Centre-Ville, Nord et Vallée de l'Huveaune



Insertion des clauses sociales dans les marchés publics de la Ville :

La Ville de Septèmes-les-Vallons a souhaité mettre en œuvre une politique d'achat visant à s'inscrire dans une démarche renforcée de développement durable. Ces objectifs sont d'ordre économique, social et environnemental.

Afin de promouvoir le volet « cohésion sociale » de cette politique d'achat, la commune entend faire en sorte, que dans le respect du code des marchés publics, la commande publique puisse favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, la Ville fera en premier lieu, appel à ses partenaires privilégiés qui sont les entreprises du secteur privé qui répondent à ses appels publics à la concurrence.

Mise en œuvre :

- Le conseil a délibéré au mois de juin 2012 pour entériner cette politique
- Emergence(s) association d'animation du PLIE MPM Centre accompagnera la collectivité et les entreprises soumissionnaires dans la mise en œuvre des clauses sociales.
- Le logiciel de marchés publics MARCO a la capacité de prendre en compte les clauses sociales lors de l'analyse des offres.

L'agence **Eureka Intérim** a travaillé en concertation avec les services de l'association Émergences et les services de la ville pour la mise en place des clauses sociales.

Bilan association EMERGENCES

En 2013, une opération sous maîtrise d'ouvrage de la Mairie de Septèmes, a été mise en œuvre dans le cadre de la construction de l'espace seniors et de la restauration municipale de l'Oustaou René Payan :

- Clause incitative de 150 heures d'insertion pour l'entreprise POGGIA
- Nombre d'heures réalisées 170,12 heures
- Un monsieur en contrat d'intérim avec l'Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) BAT INSERIM – personne domiciliée à Septèmes les Vallons

Une opération a également été réalisée sous maîtrise d'ouvrage PITCH « les 2 Moulins » - clause sociale incitative :

- 12 septémois ont travaillé sur cette opération, réalisant 5026,80 heures d'insertion

De plus, on note que dans le cadre de l'appui en qualité d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre des clauses sociales dans le cadre des marchés de la Mairie de Septèmes les Vallons, l'association Émergences a pu étudier plusieurs marchés. Certains travaux seront réalisés au cours de l'année 2014 avec une clause sociale.



TROISIÈME PARTIE : **LES LOGEMENTS**

I. Données statistiques

Les logements dans leur ensemble :

Les logements en 2011 (INSEE)

- ➔ 4 401 résidences principales (3 760 en 1999)
- ➔ 23 résidences secondaires, soit - de 1% du parc
- ➔ 286 logements vacants, soit 6,4 % du parc

Du 1^{er} juin 2013 au 31 juin 2014, le CCAS a enregistré 196 nouvelles demandes de logements sociaux, parmi lesquelles 60 ont reçues une réponse positive, soit 30,61 % de demandes satisfaites sur une année.

Le CCAS travaille en amont des commissions d'attribution afin de veiller à la prise en compte des situations difficiles par les services de la Préfecture et par les bailleurs sociaux. Toutes les demandes sont enregistrées et suivies sur le logiciel IMPLICIT. Le CCAS communique toutes les attributions au service de la Caisse des Ecoles afin que les répercussions occasionnées sur les groupes scolaires puissent être anticipées.

Il faut rappeler néanmoins que la commission d'attribution des logements qui regroupe les bailleurs, les associations de locataires, un membre du 1 % patronal, la Préfecture, le Conseil Général et la Ville est souveraine. Le programme des 2 Moulins comprend 2 logements handicapés pour lesquels l'avis de l'association Handitoit est requis. La municipalité est aussi intervenue auprès d'une agence à vocation sociale, l'AMPIL, qui avait réhabilité 3 logements afin que les situations les plus urgentes puissent être présentées. Sur l'axe logement, le CCAS travaille en étroite collaboration avec les services de l'urbanisme pour avoir une meilleure connaissance des prochains programmes.

Objectif Triennal 2014 – 2016 de production de logements Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain :

Nombre de résidences principales au 1^{er} janvier 2013 = 4 438

25 % des résidences principales = 1 110

La Ville dispose de 573 logements sociaux. L'objectif de réalisation s'élève donc à 537 logements sociaux soit un objectif triennal de 134 (dont au minimum 30 % de PLAI, prêt locatif aidé d'intégration et 30 % maximum de PLS, prêt locatif social).

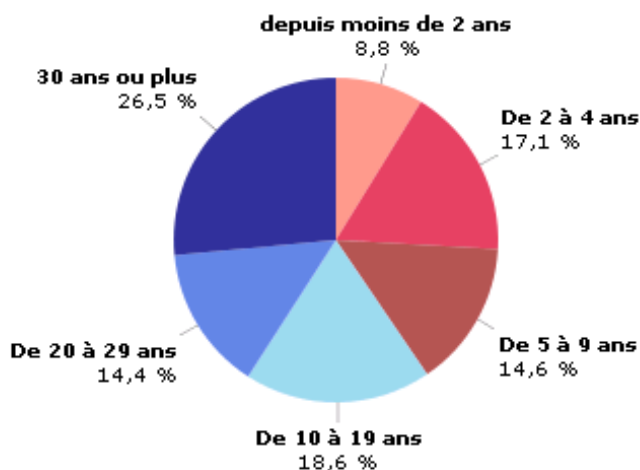
Il faut souligner que les efforts réalisés par la municipalité ont été couronnés de succès. Le bilan triennal 2011-2013 fait état d'une réalisation de 134 logements sociaux soit un taux de réalisation de 203,03 % de l'objectif triennal. La Ville est ainsi sortie de l'arrêté de carence qui avait coûté 39 667,67 euros en 2014.

Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2009	2010	2011
Ensemble	1 925	3 377	3 538	3 787	3 973	4 415	4608	4 765	4 710
Résidences principales	1 715	3 024	3 307	3 472	3 760	4 193	4345	4 448	4 401
Résidences secondaires et logements occasionnels	101	101	84	53	69	13	17	18	23
Logements vacants	109	252	147	262	144	209	245	298	286

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2011 exploitations principales.

Ancienneté d'emménagement des ménages en 2011



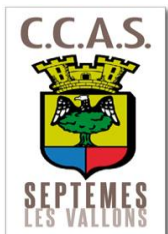
Source : Insee, RP2011 exploitation principale

Les ménages qui s'installent à Septèmes les Vallons le font de manière pérenne. En effet, la part des personnes résidant sur la ville depuis plus de 20 ans totalise 40,9 %.

Résidences principales selon le statut d'occupation

	2010				2011			
	Nbre	%	Nbre personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement (années)	Nbre	%	Nbre personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement (années)
Ensemble	4 448	100	11 004	18,2	4 401	100	10 858	18,0
Propriétaire	3 006	67,6	7 289	21,5	2 940	66,8	7 126	21,2
Locataire	1 298	29,2	3 402	11,8	1 312	29,8	3 410	11,8
Locataire d'un logement HLM	558	12,5	1 801	18,0	573	13,0	1 808	17,9
Logé gratuitement	144	3,2	313	8,5	148	3,4	322	8,7

Sources : Insee, RP2010 et RP2011 exploitations principales.



Plus de 66 % de septémois sont propriétaires de leur résidence principale. En 2013, 62 % des Français se déclarent propriétaires, parmi lesquels 36 % n'ont plus de prêt à rembourser et 26 % sont en cours d'accession à la propriété. Leur moyenne d'âge se situe à 52 ans.

Les propriétaires dépensent 1 095 euros en travaux, 1 452 euros en charges (chauffage et électricité), 1 482 euros d'impôts et 890 euros mensuels de remboursement de crédit, soit 10 680 euros annuels. Ils sont aussi de plus en plus soucieux de l'environnement puisque 54 % des propriétaires ont déjà réalisé des travaux pour améliorer le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) de leur logement.

Le CCAS a été doté en aout 2013 d'un nouveau logiciel qui va nous permettre de suivre plus précisément l'évolution du parc locatif sur Septèmes les Vallons. En effet, il est désormais possible d'entrer informatiquement nos logements sociaux pour une meilleure gestion : identité du locataire, départs de la commune, demandes de mutation, demandes de logement en attente d'attribution, contingent préfecture...

II. Programme Local Habitat 2012-2018 :

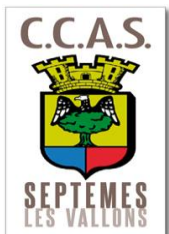
Le logement est un élément essentiel à l'épanouissement et à l'inclusion sociale. Pas de logement signifie absence de vie familiale, sociale et enfin d'énormes difficultés pour obtenir un emploi. Sur Septèmes les Vallons comme dans de nombreuses villes, le marché est tendu et les demandes de logements sociaux demeurent souvent de longs mois avant d'obtenir satisfaction. C'est pour cela que la municipalité a consenti des efforts très importants pour développer son offre en logements et notamment en matière de logements sociaux conformément aux exigences du dispositif de la loi SRU dans son article 55, avec la construction de logements sociaux dans tous les programmes.

Cependant, la municipalité de Septèmes les Vallons souhaite maîtriser le développement de son urbanisation afin de faciliter l'intégration des nouveaux habitants et des territoires urbanisés. L'objectif serait d'atteindre 12 000 habitants à l'horizon 2020.

La loi DUFLOT du 18 janvier 2013 a porté le taux de 20 à 25 % de logements sociaux pour les communes de plus de 3 500 habitants. Les communes faisant l'objet d'un constat de carence ont l'obligation pour toute construction de plus de douze logements ou de plus de 800 m² de réaliser une part minimale de 30%. Le préfet a la possibilité de multiplier par 5 les pénalités s'il estime que la municipalité ne fait pas preuve de bonne foi.

On observe que l'offre du privé est souvent inadaptée aux ressources des ménages (environ 800 € pour un type 3)

Il est à noter également que le taux de rotation observé est très faible sur Les Genêts et La Couren. D'ailleurs, une partie des habitants de longue date de la Couren ne considèrent pas qu'ils vivent dans un logement social.



Les principaux projets identifiés PLH 2012-2018

- Acquisition des appartements de la gendarmerie par 13 Habitat :13 logements sociaux livrés en juillet 2013
- Programme aux abords de la gare : 21 logements sociaux
- " Les 2 Moulins" : En cours de livraison. Le programme comporte 268 logements dont 108 logements locatifs sociaux.
- Chemin de la Bédoule : 60 logements, dont 15 logements sociaux. Ce projet est lié à la modification du PLU en cours. Le démarrage de l'opération est prévu en 2014. Cette opération permettra de réaliser un bassin de rétention des eaux pluviales.
- Programme entrée centre ville : programme privé livré 50 logements, dont 15 logements sociaux
- En centre ville : 12 logements sociaux en PLAI
- Bâtisse SNCF : En cours, la bâtisse a été acquise par la Ville. 3 logements existants transformés en 4 ou 5 logements locatifs sociaux.
- Les Hauts de Septèmes : Réalisation de la seconde tranche du projet, 73 logements, dont 16 villas, 33 collectifs et 24 semi-collectifs. Livré en 2013

On observe une demande en forte augmentation de demande pour les T3.

La ville de Septèmes les Vallons a été associée à cette élaboration et les propositions qu'elle a émises pour son propre territoire ont été prises en compte.

Enjeux : accueillir des nouveaux arrivants et favoriser leur intégration. Renseignements sur les inscriptions en crèche, sur les assistantes maternelles présentes sur le territoire communal, sur l'emploi, sur les aides cantines. Un effort de communication a été réalisé, notamment par la présence de tous ces éléments sur le site de la Ville. L'accueil annuel des nouveaux arrivants par Monsieur le Maire est aussi un des moyens de prise de contact et d'échanges avec ces nouveaux septémois.



III. Amélioration de l'Habitat :

« L'Etat a délégué depuis 2006 à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole la compétence pour décider de l'attribution des aides publiques en faveur du logement locatif social (à l'exception des aides de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine - ANRU) et de la réhabilitation de l'habitat privé dans le cadre de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Cette délégation a pour objet la mise en œuvre du programme local de l'habitat (PLH), en cours de révision. Lors des rencontres sur le bilan et l'adaptation du Programme Local de l'Habitat ont émergé des enjeux intéressants en matière de réhabilitation des centres anciens et des noyaux villageois en dehors des secteurs bénéficiant d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat. Lorsque le nombre de logements dégradés n'est pas suffisamment important pour justifier une OPAH, ce qui est le cas sur les centres anciens et noyaux villageois de la plupart des communes de MPM, les dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat privé sont peu utilisés faute d'une ingénierie adaptée au montage des dossiers et à l'information et l'accompagnement des propriétaires.

La mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) sous maîtrise d'ouvrage communautaire, début 2011 permet d'apporter une réponse à ces problèmes, par une intervention adaptée aux différents bassins de vie de la Communauté urbaine en relation avec les communes qui peuvent, si elles le souhaitent, mettre en place un dispositif complémentaire d'aides communales.

Le Programme d'Intérêt général d'amélioration de l'habitat ancien dégradé, vise 5 objectifs :

- ➔ Réduire l'**insalubrité et l'habitat très dégradé**
- ➔ Produire des **loyers à prix maîtrisés**
- ➔ Remettre sur le marché des logements **vacants** (>12 mois)
- ➔ Adapter les logements au **grand âge et au handicap**
- ➔ Lutter contre la **précarité énergétique**

Afin d'accélérer la rénovation de l'habitat ancien et de permettre aux ménages ayant de faibles revenus de réaliser les travaux nécessaires, la Commune de Septèmes les Vallons s'est engagé par délibération du conseil municipal, pour les deux dernières années du PIG communautaire, dans une politique d'incitation à l'amélioration de l'habitat dans trois domaines :

- Le ravalement de façades sur les axes significatifs pour l'attractivité de la Commune,
- La production de logements à loyers maîtrisés, comptant dans le cadre de la loi SRU,
- L'amélioration qualitative des logements sur les plans de la performance énergétique.



Les modalités d'aides communales se déclinent comme suit :

- L'aide au ravalement de façade, a été portée de 20 % à 40 % du montant H.T. des travaux dans la limite de 3 000 euros par opération par le conseil municipal du 21 mars 2013. Le projet de ravalement devra préalablement être déposé pour validation au service municipal instructeur et devra se conformer aux directives en matière d'aménagement urbain prescrites par le code de l'urbanisme et le PLU en vigueur sur la Ville. Sont éligibles sur tout le territoire communal les habitations construites avant 1948, ce qui correspond aujourd'hui aux critères de l'habitat ancien.
- Une prime dite « de réduction de loyer » pour aider les propriétaires à compenser la modération faite à leurs loyers. Cette prime, d'un montant total de 25€ par m² de surface habitable, plafonnée à 1.500 € par logement, permettra de majorer d'autant la prime de l'ANAH. Réservée aux propriétaires bailleurs dont les travaux sont éligibles à l'ANAH, et qui s'engagent à conventionner les logements en catégorie « social » ou « très social » pendant 9 ans sur du logement locatif social et très social, l'aide communale sera déductible des pénalités SRU. Par ailleurs elle pourra donner lieu à un abondement du Conseil Régional, à hauteur de 50 % de la part communale.
- Une prime pour aider à améliorer la performance énergétique des logements. D'un montant forfaitaire de 500 € par logement, cette prime donnera lieu à la prime majorée de l'ANAH, passant de 1.600 € à 2.100 €. Par ce dispositif, notre commune s'inscrit dans le cadre du programme national « Habiter Mieux », dont les modalités et partenaires font l'objet du protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés.

Les bénéficiaires de l'aide seront les propriétaires occupants aux revenus modestes dont les travaux permettent d'obtenir une amélioration d'au moins 25 % de la performance énergétique du logement.

Mise en œuvre : La Ville s'appuie sur l'équipe opérationnelle du Programme d'Intérêt Général retenue par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole soit sur notre commune : le PACT 13.

L'équipe du PACT13 apporte son soutien pour recenser les logements dégradés, en lien étroit avec le CCAS et les services municipaux concernés; un courrier a été adressé pour informer les propriétaires des aides, subventions, aides fiscales auxquelles ils peuvent prétendre, les aider à définir leur projet de travaux et leur plan de financement; pour préparer et déposer les dossiers auprès des services de l'ANAH et des différents financeurs (liste des propriétaires concernés, montants des travaux et des aides sollicitées). Un certain nombre de dossiers ont été instruits au cours de l'année 2013 et du 1^{er} semestre 2014.

Une permanence sera tenue à Septèmes les Vallons à raison d'une demi-journée deux fois par mois, le 2^{ème} et 4^{ème} mardi de chaque mois de 9 h à 12h30.

Un numéro vert est également à la disposition des administrés : 0800 450 462

Financement : Le montant total prévisionnel des aides spécifiques allouées par la commune s'élèvera à 20.000€ par an.

Le raccordement à l'assainissement collectif pour le Vallon des Peyrards :

M. le Maire a été alerté par des personnes disposant de faibles ressources, de leurs difficultés pour s'acquitter des frais inhérents à ce raccordement. La CUMPM a accepté d'étendre le dispositif du PACT 13 et de proposer un accompagnement pour ces familles pour le montage du dossier de subvention auprès de l'ANAH. Monsieur le Maire a également sollicité la Société des Eaux de Marseille afin d'échelonner le versement de la Participation à l'Assainissement Collectif.

Bilan de l'action du PACT 13 sur l'année 2013

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

LES AIDES FACADES 2013

statut	adresse	adresse trvx	surface	Travx TTC	sub ville	% subv
PO	13 ROUTE D'APT	13 ROUTE D'APT	inf à 100 m ²	9 832,00 €	3 000,00 €	40%
PB	130 AV DU 8 MAI	130 AV DU 8 MAI	inf à 100 m ²	9 620,00 €	3 000,00 €	40%
PO	2 CH DU VALLON DE LA ROUGIERE	2 CH DU VALLON DE LA ROUGIERE	260 m ²	12 285,00 €	3 000,00 €	40%
PO	19 ROUTE D'APT	19 ROUTE D'APT	26,73 m ²	4 453,71 €	1 604,00 €	40%
PO	16 ROUTE D'APT	16 ROUTE D'APT	120,00 m ²	6 684,29 €	2 160,00 €	40%
PO	191 AVENUE DU 8 MAI 1945	191 AVENUE DU 8 MAI 1945	94 m ²	7 625,10 €	3 000,00 €	40%
				50 500,10 €	15 764,00 €	40%

16, route d'Apt
13240 Septèmes les Vallons

AVANT



APRES



13, route d'Apt
13240 Septèmes les Vallons

AVANT



APRES TRAVAUX



LES RÉHABILITATIONS ENGAGÉES SUR LA COMMUNE – DOSSIERS DÉPOSÉS

Statut	Montant total TTC	Type de travaux						Financements				Total subventions
		Dégradé (grande ou petite LHI)	Autonomie	Bouquet énergétique	Programme Habiter Mieux	Autres travaux (Les Peyrards)	Façades	Anah + ASE	Caisse de Retraite	Communes	Participation	
PB	9 620,00 €						1			3 000,00 €	6 620,00 €	3 000 €
PO	4 157,00 €		1					2 331,00 €	821,68 €		1 004,32 €	3 153 €
PO	6 684,00 €						1			2 160,00 €	4 524,00 €	2 160 €
PO	9 832,00 €						1			3 000,00 €	6 832,00 €	3 000 €
PO	12 285,00 €				1		1	5 528,00 €		3 500,00 €	3 257,00 €	9 028 €
PO	12 285,00 €				1			5 528,00 €		500,00 €	6 257,00 €	6 028 €
PO	3 751,00 €		1					1 578,00 €			2 173,00 €	1 578 €
PO	3 039,00 €				1			39,00 €			3 000,00 €	39 €
PO	4 453,71 €						1			1 604,00 €	2 849,71 €	1 604 €
PO	10 625,00 €						1			3 000,00 €	7 625,00 €	3 000 €
PO	14 748,99 €			1				6 094,00 €	3 247,00 €		5 407,99 €	9 341 €
PO	5 042,46 €		1					2 828,00 €			2 214,46 €	2 828 €
PO	5 169,00 €			1				2 899,00 €	1 249,00 €		1 021,00 €	4 148 €
PO	4 793,00 €						1	2 016,00 €			2 777,00 €	2 016 €
PO	15 015,78 €						1	3 766,00 €			11 249,78 €	3 766 €
PO	479,91 €						1	181,00 €			298,91 €	181 €
PO	6 944,00 €						1	2 921,00 €			4 023,00 €	2 921 €
PO	4 592,43 €						1	1 931,00 €			2 661,43 €	1 931 €
PO	12 893,18 €						1	4 851,00 €			8 042,18 €	4 851 €
PO	5 824,00 €						1	2 192,00 €			3 632,00 €	2 192 €
PO	36 566,18 €		1				1	11 250,00 €			25 316,18 €	11 250 €
PO	18 280,06 €			1				10 251,00 €		500,00 €	7 529,06 €	10 751 €
PO	64 000,00 €	1			1			37 500,00 €		500,00 €	26 000,00 €	38 000 €
PO	6 908,00 €		1					4 843,00 €	665,00 €	500,00 €	900,00 €	6 008 €
PO	7 954,00 €						1	3 345,00 €	2 765,00 €		1 844,00 €	6 110 €
PO	1 200,00 €						1	660,00 €			540,00 €	660 €
PO	4 005,00 €						1	1 802,00 €			2 203,00 €	1 802 €
PO	6 381,25 €			1				2 684,00 €	1 848,62 €		1 848,63 €	4 533 €
PO	9 468,00 €						1	3 969,00 €			5 499,00 €	3 969 €
PO	5 788,00 €						1	2 434,00 €			3 354,00 €	2 434 €
PB	29 926,00 €	1						13 613,00 €		906,00 € (prime réduction de	15 407,00 €	13 613 €
		2	5	4	4	13	6					
	342 710,95 €	93 926,00 €	56 424,64 €	44 579,30 €	27 609,00 €	115 523,48 €	36 190,71 €	154 768,00 €	10 596,30 €	19 170,00 €	175 910,65 €	165 894 €

ENSEMBLE DES AIDES COMMUNALES 2013

Les aides communales 2013						
	Validation du Conseil Municipal			Aides octroyées		
	Date	Objectif	Aide validée	TOTAL		
				Nb dossier	montants octroyés	Global
SEPTÈMES LES VALLONS	21-juin-12	Amélioration de la performance énergétique des PO	500 €	2 000 €	906 €	18 670 €
		Prime réduction de loyer	25 €/m ² maxi 1 500 €			
		Aide façade	40% plafond 150 €/m ² de t _{vx} HT maxi 100 m ² /imm & 3 000 € de subv.			



Il faut noter que ce dispositif a coûté 19 170 euros à la Ville mais a permis aux administrés d'obtenir au total 165 894 euros de subventions diverses (caisses de retraite, ANAH....)

Les principaux faits marquants en 2013

- Une nette hausse des demandes et des dossiers liée au dynamisme de la commune.
- Le déclenchement de travaux et de subventions supplémentaires grâce aux évolutions du « programme Habiter Mieux ».
- L'embellissement de façades et plus globalement du patrimoine, avec une action particulièrement marquée sur les axes principaux de la commune.

Les perspectives

- Poursuivre la communication et renforcer le dispositif financier de manière ciblée pour inciter davantage les propriétaires.
- Responsabiliser les entreprises sur la qualité des travaux à entreprendre

IV. Les actions de prévention

✓ Commission de Prévention des Impayés de Loyers

Partant du constat que, si le locataire ne se manifeste pas au CCAS pour expliquer qu'il rencontre des difficultés pour honorer ses échéances de loyers, nous sommes informés trop tardivement lorsque la préfecture demande qu'il soit procédé à l'enquête d'usage préalablement à l'expulsion par la force publique. Il a été décidé de mettre en place une commission de prévention des impayés de loyers.

En effet, lorsque le locataire accumule plusieurs loyers de retard, le bailleur peut être amené à dénoncer le bail. La Caisse d'Allocations Familiales suspend le versement de l'allocation logement. La totalité du loyer est réclamé au débiteur ce qui a pour effet d'accroître la dette de façon vertigineuse et de lui donner un caractère irréversible.

Quelques éléments sur la procédure :

Dès le 1^{er} impayé de loyer, le bailleur peut engager une procédure d'expulsion qui suit plusieurs grandes étapes :

- ✚ Le commandement de payer, délivré par un huissier, donnant deux mois au locataire pour trouver une solution
- ✚ L'assignation, délivrée par huissier de justice, qui fixe une date d'audience devant le tribunal d'instance
- ✚ L'information au préfet par l'huissier deux mois avant l'audience, qui permet au préfet d'informer les organismes sociaux et de lancer une enquête financière et sociale
- ✚ L'audience devant le tribunal d'instance, où le locataire peut se faire représenter
- ✚ La résiliation du bail, si le juge n'a pas accordé de délai pour régler la dette locataire
- ✚ Le commandement de quitter les lieux à partir duquel le locataire peut demander au juge de l'exécution un délai de un mois à un an
- ✚ Le concours de la force publique qui peut être demandé si le locataire se maintient dans les lieux – excepté du 1^{er} novembre au 15 mars lors de la trêve hivernale (sauf exception)

Souvent d'autres dettes, EDF, Taxe d'habitation, viennent s'ajouter aux dettes locatives.

La mise en œuvre : La commission de prévention des impayés de loyer de Septèmes les Vallons a obtenu la labellisation CCAPEX après validation de ses procédures de fonctionnement par l'ADIL, puis présentation à la commission CCAPEX qui s'est tenue à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale au mois avril 2013.

La commission se réunit tous les trimestres et les situations sont examinées avec le plus grand soin afin de rechercher des solutions. Les familles sont informées au préalable et peuvent s'opposer à l'examen de leur situation (par exemple si une solution de relogement va être apportée et qu'elles n'estiment pas nécessaire que leur situation soit évoquée). Chaque bailleur a fourni une liste des personnes en impayés de loyer bien en amont de la commission afin que les travailleurs sociaux puissent préparer cette réunion.

Une information sur le fonctionnement de la commission a été mise en place sur le site de la Ville. Un formulaire est téléchargeable afin que bailleurs ou locataires dans le secteur privé puissent saisir la commission s'ils rencontrent des difficultés dans le règlement ou le recouvrement du loyer.



Les membres permanents de la commission de prévention des impayés de loyers :

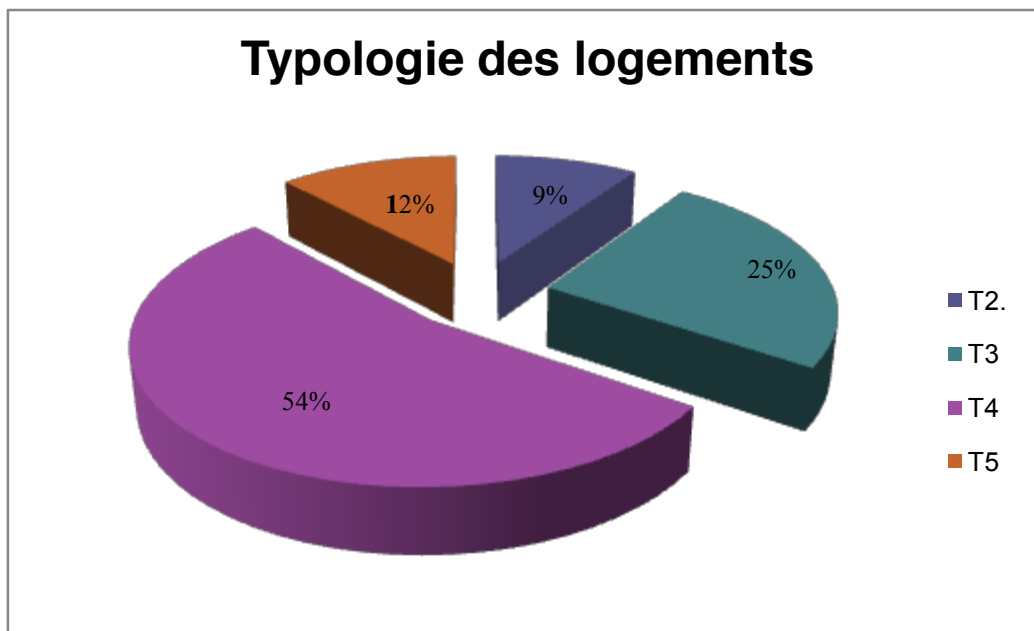
Mme Corinne TAIN : *Adjointe sociale District Nord CAF13*
Mme Yvonne UNTERNAHRER : *Chargé Recouvrement LOGIREM*
Mme Sylvie LOPEZ : *Responsable Pôle Contentieux LOGIREM*
Mme Sophie MAGNETTO : *Agent contentieux LOGIREM*
Mme Marie-Jeanne ROLLE : *Responsable contentieux SUD HABITAT*
Mme Annie VENAUD PROUZET : *Directrice MDS (Maison de la Solidarité à GARDANNE)*
Mme Hélène BREISSAND : *Adjointe Sociale cohésion sociale MDS*
Mme Patricia MERA : *Assistante Sociale MDS*
Mme Nicole IBBA : *Assistante Sociale MDS*
Mme Céline VACCA : *Assistante Sociale MDS*
Mme Corinne BUCHAILLAT : *Assistante Sociale MDS*
Mme Isabelle BOGHOSSIAN : *Conseillère Économie Sociale et Familiale MDS*
Mme Amandine RIPOLL : *Chargée de mission ADIL 13*
Mme Heidi LAURIE : *Chargée de mission ADIL 13*
Mme Sophie CELTON : *Première adjointe, Vice-présidente du CCAS, déléguée à la Jeunesse*
Mme Sylvie ROLLET : *Directrice de l'Action Sociale*

13 Habitat n'a pas jugé nécessaire pour l'instant d'être membre de cette commission du fait de la faiblesse des rotations au niveau des appartements de la Couren et du faible taux d'impayés au sein de leur structure.

Règle déontologique : Responsabilisation de la famille. L'impliquer et l'accompagner dans les démarches.

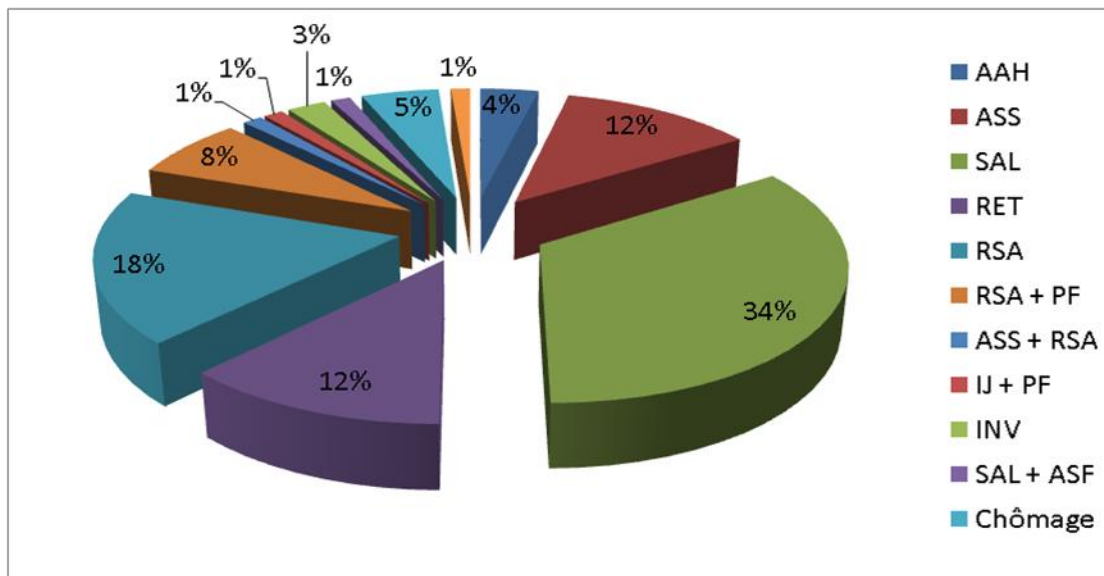
Bilan Commission de Prévention des Impayés de Loyers

Année 2013



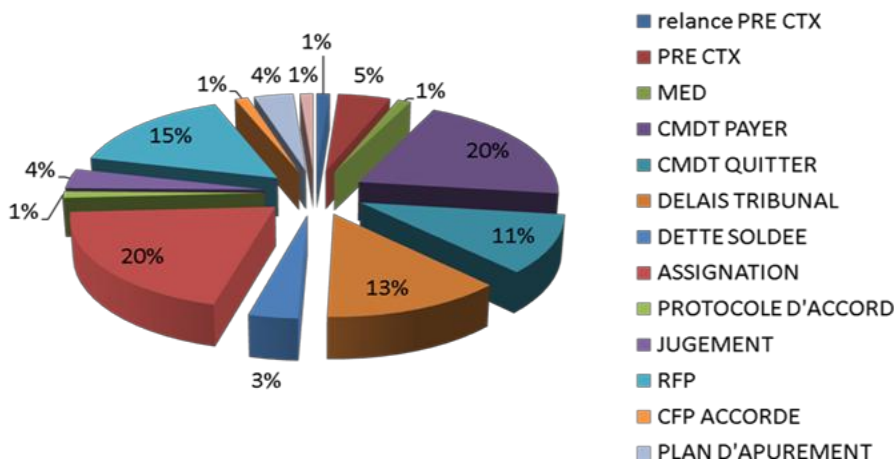
Type de logements	LOGIREM	SUD HABITAT
T2	9	2
T3	20	1
T4	36	9
T5	9	1

Ressources



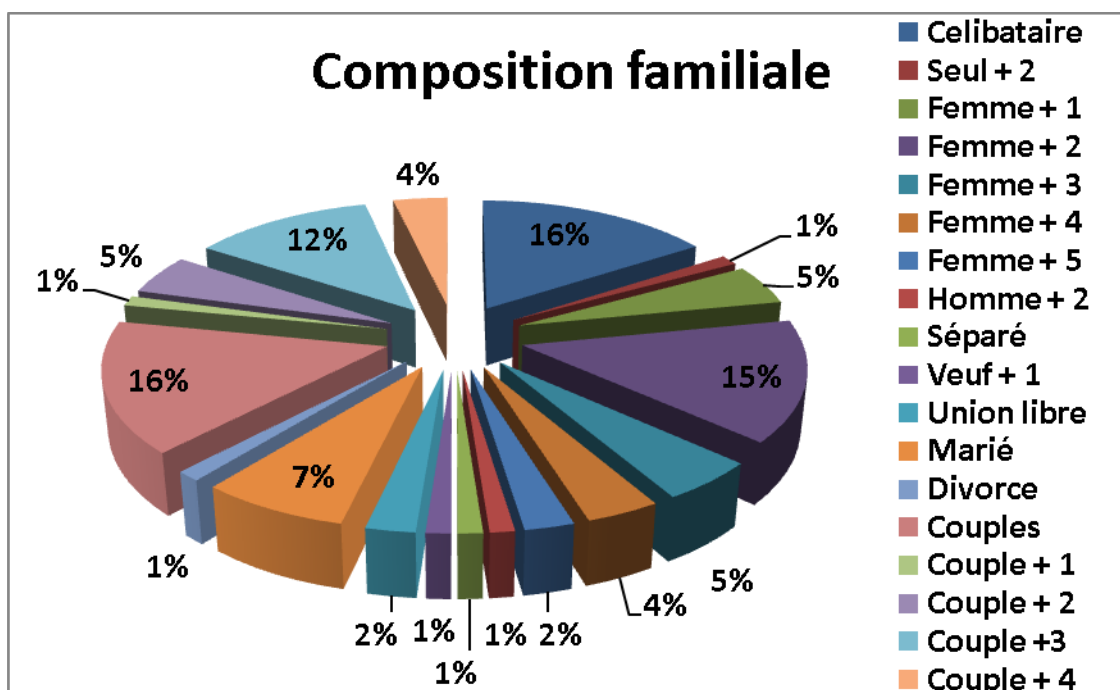
Ressources	LOGIREM	SUD HABITAT
Allocation Adulte Handicapé	3	-
Allocation Spécifique Solidarité	10	-
Salaires	22	6
Retraites	9	1
Revenu Solidarité Active	15	-
RSA + Prestations Familiales	6	-
ASS + RSA	1	-
Indemnités Journalières + Prestations Familiales	1	-
Invalidité	2	-
Salaires + Allocations Soutien Familial	1	-
Chômage	1	3
Maladie	-	1

Stade de la procédure



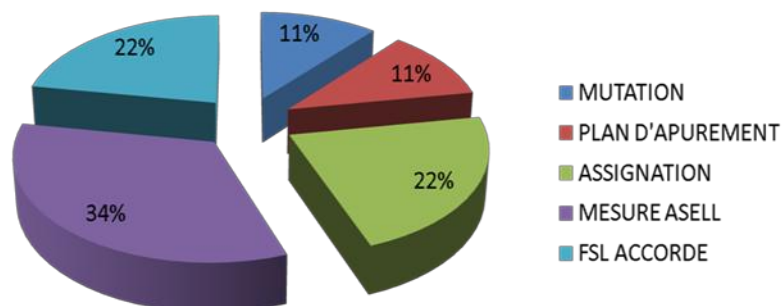
STADE	LOGIREM	SUD HABITAT
Relance Pré Contentieux	1	-
Pré contentieux	3	1
Médiation	1	-
Commandement de Payer	10	7
Commandement de Quitter	9	-
Délais du Tribunal	11	-
Dette soldée	3	-
Assignation	15	2
Protocole d'Accord	1	-
Jugement	3	-
Réquisition Force Publique	13	-
Concours Force Publique Accordé	1	-
Plan d'Apurement	1	3

On recense 51 situations préoccupantes sur la Gavotte Peyret et 9 sur les Genêts. Ces deux programmes comportent respectivement 446 et 70 logements soit un taux de 11,43 % pour la Gavotte Peyret et de 12,70 % pour Sud Habitat. Il est à noter que proportionnellement le nombre de situation est similaire.



COMPOSITION	LOGIREM	SUD HABITAT
Couple	13	8
Couple + 1 enfant	1	-
Couple + 2 enfants	4	-
Couple + 3 enfants	10	-
Couple + 4 enfants	3	-
Femme seule + 1enfant	4	-
Femme + 2 enfants	13	-
Femme + 3 enfants	4	-
Femme + 4 enfants	3	-
Femme + 5 enfants	2	-
Célibataire	10	3
Veuf + 1 enfant	1	-
Divorcé	-	2
Homme + 2 enfants	1	-

Résultats



ACTIONS MISE EN PLACE SUITE AUX PRECONISATIONS DE LA COMMISSION

RESULTATS	LOGIREM	SUD HABITAT
FSL ACCORDE	2	-
MUTATION	1	-
PLAN D'APUREMENT	1	-
ASSIGNATION	-	2
MESURE ASELL	-	3



QUATRIÈME PARTIE : **LES RESEAUX PARTENAIRES**

Les activités au sein des réseaux UDCCAS, UNCCAS et ELISAN.

Au travers de ces instances, le CCAS bénéficie de formations, de conseils juridiques, de réunions techniques et peut faire remonter les difficultés rencontrées sur le terrain au niveau national. A titre d'exemple, les financements européens de l'aide alimentaire s'élevaient auparavant à 500 millions d'euros pour 17 pays. L'enveloppe est désormais de 350 millions d'euros pour 27 pays et elle a été à plusieurs reprises remise en cause. Il est important que les CCAS soient représentés lors des négociations. Le Secours Populaire et le Centre Social de la Gavotte, partenaires sur cette action nous ont interpellés pour nous faire part de leurs difficultés. La Ville a adressé un courrier au 1^{er} Ministre pour soutenir les actions engagées.

2 formations ont été suivies sur la mise en place d'un règlement des aides facultatives et sur le montage d'un dossier de surendettement.

Suite aux élections municipales les instances de l'UNCCAS et de l'UDCCAS sont en cours de renouvellement.

Le CCAS participera au congrès UNCCAS "**les CCAS au cœur des solidarités**" qui se déroulera à Nice au mois d'Octobre. Parmi les thèmes abordés, nous avons choisi de participer aux ateliers abordant la réforme territoriale, l'innovation et le développement social durable, la proximité pour les usagers et une cité accessible à tous.

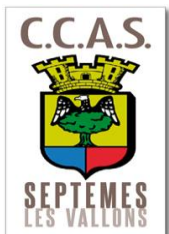


CONCLUSION

Un certain nombre d'actions identifiées en 2012 ont été ou sont en cours de réalisation. Il est important d'évaluer ces politiques mises en œuvre afin de s'assurer que nous sommes utiles aux administrés septémois.

En 2014, nous nous sommes mobilisés pour aider au mieux les administrés qui étaient en recherche d'un logement social et qui nous sollicitaient pour obtenir toutes les informations nécessaires : numéro départemental, dossier préfecture mal logé, DALO...

Pour 2015, il s'agira de poursuivre nos efforts pour informer, accompagner et guider au mieux les personnes, que leurs difficultés soient d'ordre financières ou qu'elles soient fragilisées par l'âge ou un handicap afin de leur permettre d'être autonomes et insérées dans notre société. L'équipe municipale s'attache à réaliser les projets et les objectifs identifiés dans le programme de la municipalité pour 2014-2020 «ensemble pour SEPTÈMES».



Remerciements : l'équipe du CCAS tient à remercier l'ensemble des services de la Ville et l'ensemble des partenaires qui ont participé à l'élaboration de ce document.

Ce document a été réalisé à l'aide des bases statistiques fournies par l'INSEE et grâce aux informations collectées auprès de l'ensemble de nos partenaires. La Caisse d'Allocations Familiales, la Maison Départementale de la Solidarité de Gardanne, la Maison de l'Emploi, Pôle Emploi, l'AAI, le PLIE, le Secours Populaire, l'AGAM, les services de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'ensemble de nos partenaires qui nous ont aidés dans notre démarche.